

**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à FALAISE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail le 22 juin 2022.

Nombre de délégués en exercice : 83
Pouvoirs : 5
Nombre de délégués présents : 63
Nombre de délégués votants : 68

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom	Présent	Absent	A donné	SUPPLEANT -	Prénom	Présent
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	X			LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGÉ	GALLET	Jean-Louis	X			DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	X			D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	X			BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige		X		DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier		X		CATEAU	Olivier	
CORDEY	BISSON	Roger		X		BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc		X		DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCY	REUSSNER	Edouard	X			DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel	X			MOISAN	Anaëliaque	
EPANEY	DUGUEY	Bruno			Clara DEWAELE	ANDRE	Jacques	
FRAINES	MESNIL	Jean-Philippe	X			DUCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	X			CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	X					
FALAISE	LE BRET	Jacques	X					
FALAISE	LE VAGUERESE-MARIE	Cécile	X					
FALAISE	GRACIA	Fabrice	X					
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	X					
FALAISE	DAGORN	Grégoire	X					
FALAISE	ALLEN0	Delphine	X					
FALAISE	LEBAILLY	Bénédictte	X					
FALAISE	LEBAS	Jean-Marc	X					
FALAISE	PETIT	Sandrine	X					
FALAISE	DROUET	Philippe	X					
FALAISE	DUVAL	Sonia			Thérèse			
FALAISE	RICHARD	Bastien	X					
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	X					
FALAISE	THOMAS	Pascal	X					
FALAISE	DEWAELE	Clara	X					
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie	X					
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	X					
FALAISE	MARTIN	Béatrice	X					
FALAISE	SOBECKI	Loïc		X				
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	X			MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	X			QUIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSUILLES	Denis	X			LEVEQUE	Sabrina	
FRESNE LA MERE	LASNE	Marvse	X			PAGNY	Briaitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-Francois		X		LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	X			SAINT-MARTIN	Maagli	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert		X		CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	X			NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	X			CHAUFFRAY	Joël	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	X			ROCHELET	Christine	

LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	X			LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien				KIPRE	Théodore	X
LES MOUTIERS EN AUGÉ	POURRIT	Alain		X		SUZANNE	Alain	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian				GABRIEL	Odile	X
MAIZIERES	ALIMECK	Tony		X		SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain			Michel	CAHOURS	Michel	
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	X			MARTINE	Jean-Francois	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René		X		DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGÉ	ORHOT	Michaël		X		MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	X			DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	X			SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard			Norbert BLAIS	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	X			ANOUEUIL	Marvline	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel				GUERIN	Christian	X
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques	X			GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Marvonne	X					
PONT D'OUILLY	LERRETON	Jacky	X					
POTIGNY	KEPA	Gérard	X					
POTIGNY	MAUNOURY	Marvonne		X				
POTIGNY	BENOIT	Dominique	X					
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie		X				
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neire	X					
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	X			HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis				PIERRE	Pascal	X
SAINTE GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline	X			BURON-LEDARD	Nadège	
SAINTE MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge	X			LEVAILLANT	Marie-	
SAINTE PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	X			BOURY	Stéphane	
SAINTE PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	X			DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	X			BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique		X		BLIN	Jean-Claude	
SOUMONT SAINT	ROCHE	Philippe	X			LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	X			CRISPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Eric	X					
USSY	JAMES	Marie-Anne	X					
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel		X		SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	X			PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCO	Jean-Yves	X			ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin			Jean-Luc	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	X			BENOIST	Rémi	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck				LEFEVRE	Pascal	X

Monsieur Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

#### A- Présentation de l'Association Actif Dynamique (ex RELAIS)

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à Monsieur Vincent Tournillon et Madame Catherine Pigeon afin de présenter l'association Actif Dynamic aux conseillers communautaires.

*Annexe n°1 au présent procès-verbal.*

Monsieur le Président remercie pour cette présentation et invite les Maires à prendre contact avec cette association.

#### B- Approbation des comptes rendus de Conseils Communautaires.

Les comptes-rendus des conseils communautaires du 31 mars 2022 et du 19 mai 2022 sont adoptés à l'unanimité.

## C- Décisions prises par le Président

Le Président rend compte des décisions qu'il a prises depuis le conseil communautaire du 19 mai 2022 :

<u>N° décision</u>	<u>Objet</u>
D-2022-14	Marché public de travaux - Réseaux des eaux usées, eaux pluviales et d'adduction d'eau potable dans le cadre de la création d'un Pôle de l'Economie Sociale et Solidaire sur la commune de Falaise – Attribution à SARL JARDIN pour un montant de 89 915,50 € HT
D-2022-16	Marché public - Maîtrise d'œuvre pour la restauration de la continuité écologique au droit de deux ouvrages sur la commune de Pont-d'Ouille – Avenant n°2 avec le cabinet CE3E
D-2022-17	Marché public de travaux – Aménagement d'un Pôle de l'Economie Sociale et Solidaire à Falaise – Avenant n°3 au lot n°1 avec LE WIP et avenant 2 au lot n°8 avec SNM
D-2022-21	Marché public de travaux - Travaux de voirie des ZAE- Avenant n° 2 avec EIFFAGE
D-2022-22	Demande de subvention - Manifestation les Microfolies - Demande de subvention au titre de la DETR
D-2022-23	Marché public des travaux- Travaux centre aquatique - Attribution du lot n°2 Menuiserie métallique à l'entreprise LE COGUIC pour un montant de 30 270,67 € HT
D-2022-24	Marché de travaux – Aménagement d'un Pôle de l'Economie Sociale et Solidaire à Falaise – Avenant n°1 au lot n°5
D-2022-25	Demande de subvention – Médiathèque - 4 <sup>ème</sup> année de la démarche d'optimisation des pratiques en réseau et d'amélioration de l'offre en matière d'horaires d'ouverture – Demande de DGD auprès de la DRAC
D-2022-27	Convention de partenariat avec la FREDON pour la lutte collective contre le frelon asiatique
D-2022-28	Marché public - Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment administratif destiné aux services de la Direction Générale des Impôts à Falaise – Attribution au groupement Leplanquais - CGI pour un montant de 79 200 € HT
D-2022-29	Marché public d'assurances - Avenant n°2 au lot n°6 assurances prestations statutaires avec Willes Towers Watson (ex Gras Savoye)

## D- Délibérations

En préambule et en complément de l'ordre du jour, le conseil communautaire accepte à l'unanimité d'ajouter les points suivants :

- ✓ ADMINISTRATION GENERALE – Aménagement du territoire - Convention avec la SAFER – Avenant n°1
- ✓ FINANCES - Nomenclature M57 - Amortissement des biens et subventions – Durée et mode de calcul
- ✓ AFFAIRES CULTURELLES – Médiathèque – Acquisition de mobilier – Demande de subvention au titre de la DGD
- ✓ URBANISME – PLU de Falaise – Prescription de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU

## PROMOTION DU PATRIMOINE - PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DE L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE FALAISE

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la compétence statutaire *Promotion du tourisme*, figure la gestion des offices de tourisme. Cette gestion est réalisée par le biais de l'EPIC Office de Tourisme qui doit présenter un rapport d'activité de l'année précédente, conformément aux principes de délégation et de contrôle inscrits dans le Code Général des Collectivités Territoriales. Monsieur Slim Hanachi, directeur de l'Office de Tourisme présente ce rapport.

*Annexe n°2 au présent procès-verbal.*

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Vu l'article L1411-3 du CGCT ;
  - Vu la compétence statutaire *Promotion du tourisme*, figure la gestion des offices de tourisme.
  - Vu la délibération n°012/2019 du conseil communautaire du 6 février 2019 décidant la création d'un Etablissement Public Industriel et Commercial dévolu à la gestion de l'Office de Tourisme communautaire et approuvant ses statuts ;
  - Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 16 juin 2022 ;
  - Considérant qu'il convient de présenter un rapport d'activité de l'année précédente, conformément aux principes de délégation et de contrôle ;
  - Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;
- **PREND ACTE** du rapport d'activité 2021 de l'office de tourisme.

## ADMINISTRATION GENERALE - CONSTITUTION DE SERVITUDE GAZ RESEAU DISTRIBUTION

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, l'unanimité,**

- Vu les dispositions du code civil relatives aux servitudes ;
  - Considérant la demande de GRDF de bénéficier d'une servitude à son profit pour un passe de canalisation sur un terrain appartenant à la Communauté de communes,
  - Considérant que l'objet de la convention est de constituer, à titre de servitude réelle et perpétuelle, un droit de passage perpétuel pour toutes les canalisations destinées à la distribution de gaz et pour toutes les canalisations qui en sont ou seront l'accessoire ;
  - Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 16 juin 2022 ;
- **APPROUVE** la convention de servitude constituée sur la parcelle sise à Falaise et cadastrée section BA n°46 au profit de GRDF ;
- **PRECISE** que cette servitude est constituée sans contrepartie financière ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer cette convention.

## ADMINISTRATION GENERALE - RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) - CONVENTION MISE A DISPOSITION D'UN BATIMENT A MORTEAUX-COULIBOEUF POUR LE RELAIS PETITE ENFANCE

Monsieur le Président rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la Communauté de communes exerce la compétence Relais Assistants Maternels, devenu Relais Petite Enfance. Elle a donc repris la gestion du RPE existant sur la commune de Falaise et soucieuse de développer ce service sur l'ensemble de son territoire,

elle a développé un RPE autour de Potigny et Pont d'Ouilly. Elle souhaite compléter ce maillage territorial sur le secteur Est du territoire communautaire.

Le RPE sera donc établi à Morteaux-Couliboeuf et à cet effet, la commune met à disposition de la Communauté de communes un bâtiment, qui est une ancienne maison située place de la mairie, à proximité immédiate de la mairie et de la médiathèque.

Il convient de constater cette mise à disposition par l'établissement d'une convention entre les deux collectivités. Celle-ci précise que :

- ✓ la mise à disposition a lieu à titre gratuit ;
- ✓ la Communauté de communes est substituée à la commune de Morteaux-Couliboeuf dans ses droits et obligations de propriétaire, à l'exception du pouvoir d'aliéner ;
- ✓ la Communauté de communes est la seule bénéficiaire de cette convention pour l'usage exclusif des activités liées au RPE ;
- ✓ la date d'effet de cette mise à disposition est le 1<sup>er</sup> septembre 2022.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Vu les articles L1321-1 et suivants du CGCT ;
- Vu les statuts communautaires et notamment la compétence Relais Petite Enfance ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 16 juin 2022 ;
- Considérant l'intérêt de développer le service de Relais Petite Enfance (RPE) sur l'ensemble du territoire communautaire ;
- Considérant que le RPE à Morteaux-Couliboeuf peut être installé dans un bâtiment de la commune ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 16 juin 2022 ;
- **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition d'un bâtiment à Morteaux-Couliboeuf par la commune à la Communauté de communes dans le cadre de l'exercice de la compétence Relais Petite Enfance ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer la convention correspondante ainsi que tout document utile relatif à ce dossier.

## **ADMINISTRATION GENERALE – CONVENTION AVEC LA SAFER – AVENANT N°1**

La Communauté de communes a signé en 2010 une convention avec la SAFER lui permettant de bénéficier de son concours pour mettre en œuvre et suivre la politique foncière de la collectivité.

Ainsi la SAFER est-elle susceptible d'intervenir pour :

- l'analyse préalable à une mission d'action foncière ;
- un concours technique ;
- la constitution de réserves foncières ;
- la gestion du patrimoine foncier ;

La SAFER est intervenue à plusieurs reprises pour la Communauté de communes dans le cadre du développement économique pour le recueil de promesses de vente ou encore pour la constitution de réserves foncières pour permettre, le moment venu, des échanges avec les agriculteurs.

Dans le cadre du projet d'aménagement d'une nouvelle déchetterie, la SAFER apporte également son concours, notamment dans le cadre du recueil de la promesse de vente. Aussi, compte-tenu de

l'élargissement du périmètre d'intervention de la SAFER (compétences communautaires et pas uniquement les zones déterminées pour le développement économique), il est nécessaire de prévoir un avenant.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Vu les articles L141-5 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime ;
- Vu la convention passée avec la SAFER le 24 février 2010 ;
- Considérant l'intérêt pour la collectivité de conclure un avenant à la convention passée avec la SAFER afin d'étendre le périmètre d'action de la SAFER aux compétences de la collectivité, outre celle du développement économique ;
- **APPROUVE** la passation d'un avenant n°1 à la convention conclue avec la SAFER pour prendre en compte l'élargissement du périmètre pour le recueil des promesses de vente ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer l'avenant n°1 correspondant ainsi que tout document utile relatif à ce dossier ;
- **S'ENGAGE** à imputer les dépenses correspondantes aux budgets des exercices correspondants

## **ADMINISTRATION GENERALE – PERSONNEL – TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Président expose que conformément aux textes en vigueur, le conseil communautaire, sur proposition de l'autorité territoriale, est appelé à fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services, même s'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des évolutions de carrière. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Vu le Code Général de la fonction publique ;
- Vu le dernier tableau des effectifs ;
- Considérant les besoins en recrutement dans les services suite aux départs de certains agents ;
- Considérant qu'il sera proposé la suppression des postes non pourvus au prochain comité technique communautaire ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 16 juin 2022 ;
- **DECIDE** la création, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, des postes suivants :
  - Un éducateur de jeunes enfants à 28/35
  - Un rédacteur principal première classe à temps complet
  - Un rédacteur principal deuxième classe à temps complet
  - Un assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet
  - Un assistant d'enseignement artistique à 16/20
  - Un adjoint administratif principal deuxième classe
  - Un adjoint administratif principal deuxième classe à temps complet
  - Un adjoint technique contractuel à temps complet (ambassadeur du tri)
- **AUTORISE** Monsieur le Président à ajouter ces emplois au tableau des effectifs de la Communauté de Communes et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la nomination de ces agents ;
- **S'ENGAGE** à imputer les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois créés au budget au cours duquel ils seront constatés.

## **FINANCES – MARCHÉ PUBLIC DE REALISATION D'UN POLE ESS A FALAISE – FRAIS SUPPLEMENTAIRES A LA CHARGE D'UN TITULAIRE**

Monsieur André expose que dans le cadre des travaux de transformation de l'ancien Point P en Pôle ESS à Falaise, la Collectivité rencontre des problèmes avec la société MPO titulaire du lot n°7, *menuiseries extérieures* pour un montant de 68 269,57 € HT.

En effet, la société MPO a accusé un retard de plus de cinq mois dans la remise de ces plans d'exécution. Malgré de nombreuses relances du maître d'œuvre et d'une mise en demeure de la Collectivité le 18/03/2022, cette dernière a reçu les plans (pour un seul bâtiment) le 26 avril 2022.

Par un courrier du 11/04/2022, la société MPO motivait son retard par le fait « *d'être confronté à un contexte extrêmement particulier de pénurie de matières premières* ». Or, ce seul argument ne peut être mis en lien avec le retard dans la remise des plans d'exécution, ces plans ne nécessitant pas de fourniture de matières premières.

Ce retard ayant par conséquent impacté l'ensemble des entreprises présentes sur l'opération, entraînant pour certaines d'entre elles des frais supplémentaires, il convient d'imputer à la société MPO les coûts suivants :

- ➔ Prolongation de l'installation de la base-vie : 3 464,04 € HT ;
- ➔ Fourniture et pose de panneaux pour la fermeture provisoire du bâtiment 2 : 1 490,50 € HT ;
- ➔ Incidence sur le lot serrurerie (augmentation des matières premières, mobilisation supplémentaire du dessinateur et du chargé d'affaires, ...) : 2 995,00 € HT.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Vu le Code de la Commande Publique ;
- Vu la décision n°D-2021-38 du 20/09/2021 décidant d'attribuer, entre autres, le lot n°7 à la société MPO ;
- Vu la mise en demeure adressée à la société MPO le 18/03/2022 ainsi que le courrier du 24/05/2022 confirmant l'application des coûts indiqués ci-dessus ;
- Considérant que les coûts supplémentaires engendrés sont dus au retard de la remise des plans d'exécution de la société MPO ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 16 juin 2022 ;
- **DECIDE** de mettre à charge de la société MPO, titulaire du lot n°7, *menuiseries extérieures*, sur l'opération de transformation d'un ancien bâtiment en Pôle ESS à Falaise, la somme de 7 949,54 € HT dans le cadre des coûts supplémentaires engendrés à d'autres entreprises, coûts liés au retard dans la transmission des plans d'exécution ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à notifier cette décision au Maître d'œuvre et au Receveur Communautaire.

## **FINANCES - MARCHES PUBLICS – MEDIATHEQUE DE MORTEAUX-COULIBOEUF – PENALITES**

Monsieur André, rappelle que lors des travaux de construction de la médiathèque espace de télétravail à Morteaux-Couliboëuf, le titulaire du lot Menuiseries s'est vu résilier le marché par la collectivité compte tenu de son absence sur le chantier et malgré les mises en demeure de se présenter pour la poursuite du chantier. Cette absence a été constatée par huissier de justice et un décompte a été établi dans le courrier de résiliation, décompte qui n'a pas fait l'objet de remarque du titulaire défaillant.

Ce décompte fait apparaître le règlement d'une situation à devoir pour 17 629, 59 € TTC et un montant des pénalités à 62 400 € TTC

Dans la mesure où la société est en procédure de liquidation, le conseil est appelé à délibérer afin de décider de ne pas appliquer le montant total des pénalités et de limiter celle-ci au montant de la situation n°2. La remise des pénalités se porte à 44 770,41 € TTC donc le montant des pénalités à facturer à la société sera de 17 629,59 € TTC.

A noter également que le conseil communautaire a déjà délibéré l'année dernière pour conserver le montant de la retenue de garantie de 5% TTC du montant du marché (1 574,17 € TTC).

Monsieur Doutressoulles demande si d'autres entreprises sont intervenues aux lieu et place de cette société défailtante. Monsieur Mesnil répond par l'affirmative, ces entreprises ayant été réglées par la collectivité.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (un contre),**

- Vu le Code de la commande publique ;
  - Vu la décision D-2017-48 décidant de conclure un marché public pour la construction d'une médiathèque – espace de télétravail à Morteaux Couliboeuf ;
  - Vu le constat d'huissier établi le 6 décembre 2018 constatant l'absence de la société SNCI malgré le courrier de mise en demeure de reprendre le chantier ;
  - Vu le courrier de résiliation du 24 janvier 2019 adressé à la société SNCI et présentant le décompte de son marché ;
  - Considérant que la société est en procédure de liquidation
  - Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 16 juin 2022 ;
- **DECIDE** une remise de pénalités d'un montant de 44 770,41 € TTC à la société SNCI compte tenu de sa situation et de la procédure en cours la concernant ;
- **CHARGE** Monsieur le Président ou son délégué à notifier cette décision au Receveur communautaire.

**FINANCES - FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE POTIGNY - BATIMENT ACCUEILLANT LE RELAIS PETITE ENFANCE OUEST**

Monsieur André informe que pour répondre à des besoins de capacité d'accueil et d'exigences réglementaires, la Ville de Potigny a décidé de construire une « Maison des Loisirs et d'un Relais Petite Enfance ». En effet, la politique volontariste en matière d'éducation-jeunesse a vu croître l'augmentation de la fréquentation du centre de loisirs ainsi que l'ensemble des animations proposées par « l'association MJC ».

De son côté, la Communauté de communes a pris la compétence Relais Petite Enfance au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Au lieu de créer des bâtiments spécifiques pour la mise en œuvre de cette nouvelle compétence à Potigny, la Communauté de communes a validé un rapprochement avec la Ville afin de mutualiser les espaces dans la « Maison des Loisirs et d'un Relais Petite Enfance ». A ce titre, il est donc proposé le versement d'un fonds de concours de 15 000 € à la Ville de Potigny, en soutien à la réalisation de la construction de la « Maison des Loisirs et d'un Relais Petite Enfance », pour permettre l'accueil RPE communautaire.

Le plan de financement de l'opération serait le suivant :

Dépenses € HT		Recettes € HT	
Etudes et AMO	140 919	DSIL (Etat)	288 060
Travaux	1 097 543	Contrat de Territoire (CD 14)	360 000
		Ministère de l'intérieur	50 000
		C.A.F	100 000
		Pays de Falaise – fonds de concours	15 000
		Emprunt et autofinancement	425 402
Total HT	1 238 462	Total HT	1 238 462

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Vu l'article L5214-16 du CGCT ;
- Considérant l'intérêt de mutualiser les espaces au sein de la Maison des Loisirs que met en œuvre la commune de Potigny afin d'y installer le Relais Petite Enfance ;
- Considérant que la commune de Potigny prendra une délibération concordante ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 16 juin 2022 ;

➤ **APPROUVE**

- le plan de financement sus-exposé ;
- le versement d'un fonds de concours d'un montant de 15 000 € à la commune de Potigny, en soutien à la réalisation de la construction de la « Maison des Loisirs et d'un Relais Petite Enfance », pour permettre l'accueil RPE communautaire ;

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier.

➤ **IMPUTE** la dépense correspondante au budget principal de l'exercice 2022.

<b>FINANCES - NOMENCLATURE M57 AMORTISSEMENT DES BIENS ET SUBVENTIONS – DUREE ET MODE DE CALCUL</b>
---

Monsieur André rappelle que, dans le cadre de l'expérimentation du compte financier unique, la Communauté de Communes du Pays de Falaise a délibéré afin d'appliquer la nomenclature M57 au 1er janvier 2022.

A - Champ d'application des amortissements

La mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations.

Ce passage est sans conséquence sur le périmètre d'amortissement et de neutralisation des dotations aux amortissements. Le champ d'application pour les communes et les établissements publics reste défini par l'article R.2321-1 du CGCT qui fixe les règles applicables.

Dans ce cadre, ces collectivités procèdent à l'amortissement de l'ensemble de l'actif immobilisé à l'exception :

- ✓ des œuvres d'art,
- ✓ des terrains (autres que les terrains de gisement),
- ✓ des frais d'études et d'insertion suivis de réalisation,
- ✓ des immobilisations remises en affectation ou à disposition,

- ✓ des agencements et aménagements de terrains (hors plantation d'arbres et d'arbustes),
- ✓ des immeubles non productifs de revenus.

Les communes et leurs établissements publics n'ont pas l'obligation d'amortir les bâtiments publics et les réseaux et installations de voirie.

En outre, les durées d'amortissement sont fixées librement par l'assemblée délibérante pour chaque catégorie de biens, à l'exception :

- ✓ des frais relatifs aux documents d'urbanismes visés à l'article L.121-7 du code de l'urbanisme qui sont amortis sur une durée maximale de 10 ans,
- ✓ des frais d'études non suivies de réalisations, obligatoirement amorties sur une durée maximum de 5 ans,
- ✓ des frais de recherche et de développement amortis sur une durée maximum de 5 ans en cas de réussite du projet et immédiatement, pour leur totalité, en cas d'échec,
- ✓ des frais d'insertion amortis sur une durée maximum de 5 ans en cas d'échec du projet d'investissement,
- ✓ des subventions d'équipement versées qui sont amorties sur une durée maximale de :
  - 5 ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études,
  - 30 ans lorsqu'elle finance des biens immobiliers ou des installations,
  - 40 ans lorsqu'elle finance des projets d'infrastructures d'intérêt national

Pour les autres catégories de dépenses, les durées d'amortissement correspondent à la durée probable d'utilisation.

### Proposition

B - Il est proposé de voter les durées d'amortissement conformément au tableau ci-dessous :

<i>Pour les biens inscrits dans les maquettes budgétaires M57 et M49 :</i>	
Types d'immobilisations	durée d'amortissement en année
<b>Immobilisations incorporelles</b>	
Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	5
Frais d'étude, de recherche et de développement et frais d'insertion	5
Subventions d'équipements versés	15
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	2
<b>Immobilisations corporelles</b>	
Plantations d'arbres et d'arbustes	5
Bâtiments productifs de revenus	20
Bâtiments non productifs de revenus	0
Bâtiments atelier-relais	30
Foyer Jeunes travailleurs	25
Bâtiments industriels	100
Installations générales, agencements, aménagements des constructions	10
Autres constructions	10
Installations de voirie	5
Réseaux d'électrification	10
Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	5
Autres matériels et outillages de voirie	10
Autres installations, matériel et outillage techniques	5
Autres installations ou immobilisations corporelles : type conteneurs, PAV, caissons	10
Installations générales, agencements, aménagements divers	5
Matériel de transport	7
Matériel de bureau, matériel informatique, matériel de téléphonie et mobilier	5
Autres immobilisations corporelles	5
<i>Pour les biens imputés spécifiquement dans la maquette budgétaire M49 (eau et assainissement)</i>	
<b>Immobilisations corporelles</b>	
Terrains nus	10
Installations complexes ou spécifiques et matériels spécifiques	25
Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	25
Petits matériels et outillages	10
Matériels spécifiques d'exploitation	25
Réseaux d'eau et d'assainissement	60
Bâtiments d'exploitation	60
Véhicules industriels	10

## C – Calcul des amortissements au prorata temporis

Il a récemment été rappelé par le bureau des comptabilités locales de la DGFIP qu'une dérogation générale à la règle du prorata temporis n'est pas possible. Le référentiel M57 prévoit que l'amortissement est calculé pour chaque catégorie d'immobilisations au *prorata temporis* (date du mandatement), c'est-à-dire à la date de mise en service du bien et non plus l'année suivante.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
  - Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
  - Vu la délibération n°109/2021 du conseil communautaire du 30 septembre 2021 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;
  - Vu la délibération n°157/2021 du conseil communautaire du 16 décembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier ;
  - Considérant qu'il convient de modifier la durée d'amortissement des biens et subventions, ainsi que la règle de leur calcul ;
- **DECIDE** de fixer la durée d'amortissement des immobilisations figurant dans le tableau ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;
- **DECIDE** de calculer la durée des amortissements au prorata temporis ;
- **DECIDE** de modifier le règlement budgétaire et financier en conséquence.

### **CADRE DE VIE - POLE DE SANTE LIBERAL ET AMBULATOIRE - APPEL A PROJETS FEDER**

Madame Grenier rappelle que la Communauté de communes a engagé le projet de création d'un pôle de santé libéral et ambulatoire à Potigny et a inscrit au budget 2022 les premières sommes nécessaires à sa réalisation et le solde dans le PPI. Ce projet pourrait s'inscrire dans l'appel à projet européen FEDER « améliorer l'accès aux soins en Normandie ».

Dans ce cadre, le plan de financement serait le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PSLA			
DÉPENSES		RECETTES	
TYPE	MONTANT TTC	TYPE	MONTANT TTC
Acquisition du terrain	265 926 €	FEDER (80%)	3 343 986 €
Travaux	3 241 430 €	CDC (20%) / Emprunt sur 20 ans	835 997 €
Études préalables	503 880 €		
AMO	20 000 €		
Frais interne	76 746 €		
Frais bancaire	72 000 €		
<b>TOTAL</b>	<b>4 179 983 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 179 983 €</b>

A noter que le reste à charge de la Communauté de communes sera compensé par le loyer des professions médicales dans le cadre de leur contrat de location.

Monsieur Maunoury demande quels seront les professions médicales présentes sur ce pôle de santé. Monsieur Mesnil répond qu'il devrait y avoir, 3 médecins, 1 podologue, 6 infirmières, 2 orthophonistes.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (deux abstentions),**

- Vu les statuts communautaires ;
- Vu le projet de création d'un pôle de santé libéral et ambulatoire à Potigny ;
- Considérant l'appel à projet FEDER « améliorer l'accès aux soins en Normandie » ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 16 juin 2022 ;

➤ **APPROUVE :**

- la participation de la communauté de communes à l'appel à projet FEDER « améliorer l'accès aux soins en Normandie » ;
- le plan de financement du PLSA de Potigny ainsi proposé ;

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer le dossier de l'appel à projet ainsi que tout document utile relatif à ce dossier ;

➤ **S'ENGAGE** à inscrire la dépense correspondante aux budgets des exercices au cours desquels elle sera constatée.

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ZONE D'ACTIVITE MARTINIA - CESSION TERRAIN

Madame Dewaële informe qu'il est proposé la cession d'un terrain sur le parc d'activité MARTINIA.

La cession porte sur le terrain à extraire de la parcelle sise à Saint-Martin-de-Mieux et cadastrée section ZR n°37P d'environ 9 000 m<sup>2</sup> au prix de 20 € HT/m<sup>2</sup>. La cession doit permettre de conserver 40 emplois et d'accompagner le développement d'une entreprise du territoire. Le porteur de projet souhaite construire un bâtiment d'environ 2 200 m<sup>2</sup> pour la partie atelier, bureau, sanitaire, etc., ainsi que la construction de 3 cellules de 250 m<sup>2</sup> chacune. Ces cellules proposées à la location pour de l'activité économique permettent d'aider à l'équilibre économique du projet.

A la question de savoir quelle entreprise va acquérir le terrain, Madame Dewaële répond que les entreprises ne souhaitent pas dévoiler tout de suite leur identité pour préserver leurs projets.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Vu les statuts communautaires ;
  - Considérant l'intérêt de céder à une entreprise une parcelle afin d'y exercer une activité économique et de l'accompagner dans son développement ;
  - Vu l'avis favorable du service des Domaines du 8 juin 2022 ;
  - Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 16 juin 2022 ;
- **APPROUVE** la cession d'une parcelle d'environ 9 000 m<sup>2</sup> à prendre sur la parcelle cadastrée section ZR N°37P en cours de bornage au prix de 20 € HT/m<sup>2</sup> ;
- **PRECISE** que :
- les frais de bornage sont à la charge de la Communauté de communes,
  - la superficie sera définitivement fixée à l'issue des opérations de bornage sans qu'il soit nécessaire de délibérer de nouveau,
  - l'acte de cession devra être signé avant le 31 janvier 2023 avec l'accord du permis de construire et des accords de financement du projet dans sa globalité,
  - la construction du bâtiment portée par OSS Falaise (avec faculté de substitution) doit débuter durant l'année 2023 au plus tard,
  - les études notariales de Maîtres BRILLANT DESVAGES ou de Maîtres LELEU, ENGELHARD, SOUBISE, DUBOURG, notaires à Falaise, seront chargées de la rédaction de l'acte authentique.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à :
- signer le compromis de vente, le cas échéant, l'acte notarié à intervenir ainsi que tout document utile relatif à ce dossier ;

- intervenir par arrêté pour fixer le nouveau montant de la cession dans la seule hypothèse où le montant décidé ne diffère pas de l'estimation du Domaine de plus ou moins 10 %.

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE AVEC LA REGION NORMANDIE – EVOLUTION DU DISPOSITIF**

Madame Dewaële rappelle aux élus que suite à la loi NOTRe du 7 août 2015, l'Etat a attribué aux EPCI la compétence pleine et entière en matière d'immobilier et de foncier d'entreprise. La loi permet également de déléguer la compétence d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprise aux Départements. Ainsi, le Conseil a autorisé, par délibération du 19 janvier 2017, de déléguer cette compétence au Conseil Départemental du Calvados, délégation renouvelée, à ce jour, par délibération du 18 novembre 2021 jusqu'au 31 décembre 2022.

En complément, il est demandé au Conseil d'approuver la conclusion d'une convention avec la Région Normandie d'autorisation de financement complémentaire en matière d'immobilier d'entreprise.

Le dispositif de la Région permet d'accompagner les projets d'immobilier dont les dépenses éligibles sont supérieures à 600 000 € et prend la forme d'une subvention dont le taux est fixé à 7% maximum du coût HT des dépenses éligibles dans une limite de 50 000 €.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Vu les statuts communautaires ;
- Vu la délibération n°12/2017 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 décidant de déléguer au Conseil Départemental du Calvados l'aide à l'immobilier d'entreprise ;
- Vu les délibérations n°174/2017, 82/2019 et enfin 130/2021 du conseil communautaire du 18 novembre 2021 prolongeant la convention ;
- Considérant l'intérêt pour les entreprises d'obtenir un financement complémentaire en matière d'immobilier d'entreprise ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 16 juin 2022 ;
- **APPROUVE** la conclusion d'une convention avec la Région Normandie aux fins de permettre un financement complémentaire dans le cadre de l'aide aux entreprises en matière immobilière ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer la convention à intervenir ainsi que tout document utile relatif à ce dossier.

## **DEVELOPPEMENT DURABLE - PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL – CONFIRMATION SUITE A LA CONSULTATION DU PUBLIC**

Monsieur Heurtin rappelle que le Plan Climat Air Energie Territorial a été approuvé par le conseil communautaire du 27 juin 2019.

La procédure d'élaboration du PCAET nécessite le respect de différentes étapes, conformément aux dispositions des articles R 229-51 à R229-56 du code de l'environnement, dont celle, *in fine*, de l'approbation à l'issue notamment de la consultation du public.

Cette phase de consultation publique a eu lieu du 30 mars au 30 juin 2021 et la collectivité a reçu de nombreuses contributions de citoyens et citoyennes ainsi que des associations suivantes : Demain en Pays de Falaise, Laizon Environnement et Veille Environnement Protection Animale Morteaux (AVEPAM).

Monsieur Heurtin précise qu'en l'occurrence, une réponse a été faite par lui-même à l'ensemble des contributeurs, dans un courrier adressé le 6 septembre 2021. Par suite il est donc demandé d'approuver le

Plan Climat Air Energie tel que défini dans ces orientations et actions par délibération au Conseil Communautaire du 27 juin 2021.

Madame Petit demande s'il est possible de connaître les remarques qui avaient été formulées, les réponses qui ont été apportées et finalement le contenu du Plan Climat Air Energie. Elle indique qu'il est difficile de se prononcer sur un dossier pour lequel les élus n'ont pas toutes les informations. Monsieur Le Bret approuve ces propos.

Monsieur Heurtin répond qu'il y a eu un certain nombre de contributions, dont certaines comptaient des dizaines de pages. C'est pourquoi elles n'ont pas été présentées ici une à une. Certaines contributions ont été prises en compte et sont venues compléter le PCAET.

Monsieur Mesnil indique que les élus intéressés peuvent venir à la Communauté de communes pour consulter ces documents.

Madame Petit indique demande de nouveau de connaître le contenu de ces contributions et ce que la Communauté de communes a pris en compte avant de voter. A ce stade en effet, les élus ne peuvent se prononcer.

Monsieur Heurtin répond qu'une synthèse des contributions a été établie mais qu'il ne peut présenter toutes les contributions. A cela, il ajoute que des contributions ont été reprises dans la limite de ce que peut faire la Communauté de communes. De même, comme cela a été dit en commission développement durable, les actions doivent être en phase avec le territoire ainsi qu'avec les capacités de la Communauté de communes de mettre en place ces actions.

Il fait la lecture de l'intégralité du courrier qu'il a adressé aux différents contributeurs :

*« **Objet** : retours aux contributions de la consultation publique du PCAET*

*Madame, Monsieur,*

*Dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat-Air-Énergie Territorial, disponible à la consultation publique du 30 mars au 30 juin 2021, vous avez apporté vos nombreuses contributions. À ce titre, la Communauté de Communes du Pays de Falaise (CCPF) vous remercie pour votre participation active et constructive.*

*Conscients de la nécessité d'agir à la fois en faveur d'une réduction de notre consommation d'énergie (20% à minima en 2030 par rapport à 2012) et de nos émissions de gaz à effet de serre (40% à minima en 2030 par rapport à 1990). L'objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050 sur le territoire est un immense défi et nous avons à cœur de le relever collectivement.*

*En plus du retour de citoyens et citoyennes de la CCPF, les associations Demain Falaise, Laizon Environnement, et Veille Environnement Protection Animale Morteaux (AVEPAM) ont également apporté leur pierre à l'édifice dans des documents argumentés. Parmi les nombreuses pistes d'amélioration proposées, nous relevons notamment :*

- ***La création de réseaux cyclables / piétons** : un Schéma Directeur Vélo a été élaboré avec les recommandations du CEREMA en 2019. La CCPF est en cours d'étude pour la création de liaisons utilitaires, de boucles locales, ainsi que de deux grands axes Nord-Sud/Est-Ouest reliant les 4 pôles du territoire.*
- ***La mise en place de transports alternatifs pour les élèves** : la création de pédibus sera proposé à la commission « Cadre de Vie » pour sensibiliser les élus des communes à ce dispositif.*

- **La mise en place d'une taxe incitative** : une étude a été menée par Biomasse Normandie mais refusée par les élus.  
*La filière bois-énergie* : la fiche action N°5.3 garantit un approvisionnement local de bois issus de forêts ou de haies gérées durablement avec un plan de gestion et d'approvisionnement dédié. L'inventaire des forêts et des haies bocagères sera notamment un enjeu du PLUI-H en cours d'élaboration.
- **La gestion de l'eau** : nous devons protéger nos nappes phréatiques. La surexploitation de la HG 308, la forte augmentation du taux de nitrate de la nappe de Morteaux Couliboeuf et la protection du captage de la Grenelle de Cantepie sont trois sujets d'une importance majeure. La CCPF fera part de ces sujets au Syndicat Mixte Eaux Sud Calvados, en charge de cette compétence.
- **Le projet éolien** : La CCPF sera attentive aux enjeux écologiques, sociaux et économiques du développement des énergies renouvelables sur le territoire.

*La liste est non-exhaustive mais nous tenons à vous exprimer notre vigilance sur l'application du PCAET. Chaque sujet fait l'objet d'une réflexion approfondie sur les avantages et inconvénients des solutions proposées. Nous continuerons à vous informer et à vous mobiliser pour chaque étape de sa réalisation. D'autre part, la CCPF est labellisée « Cit'ergie » afin de porter une politique ambitieuse, transversale et prenant en compte des actions dites de « sobriété » venant compléter le PCAET initial.*

*Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, nos sincères salutations. »*

Madame Petit indique que le site internet de la Communauté de communes précisait qu'une synthèse de contribution serait établie. C'est pourquoi elle demande la communication de cette synthèse. Monsieur Heurtin répond qu'il va considérer comment synthétiser ces contributions.

Monsieur Mesnil ajoute que le PCAET a évalué à la marge dans la mesure où il intégrait déjà beaucoup de suggestion des associations.

Madame Petit demande si les actions telles que la lutte contre les déchets à la source, par exemple, sont prévues. Il faut acheter en vrac et éviter les emballages.

Sur ce point, Monsieur Heurtin précise de nouveau que la collectivité doit travailler sur les points sur lesquels elle a des leviers d'action et qu'elle est en capacité de financer. Rien ne sert d'avoir de grandes idées qui ne peuvent être mises en place, les élus doivent être pragmatiques. Concernant les déchets à la source, tout le monde est d'accord mais c'est l'industrie agroalimentaire qui fabrique le déchet.

Monsieur Heurtin pense que l'on porte tous collectivement et y compris les producteurs, la volonté de l'approvisionnement local. Il la portait, encore le matin même, à Tech and Bio à Port-en-Bessin. Mais c'est le consommateur avec sa carte bleue qui dispose du vrai pouvoir. Ce n'est pas une inscription dans le PCAET.

Monsieur Mesnil ajoute que la Communauté de communes du Pays de Falaise avait un train d'avance sur le PCAET par rapport à d'autres collectivités. Ainsi celui de Caen Normandie Métropole n'est pas validé à ce jour.

Il y a donc des choses qui seront appelées à évoluer, d'autant qu'existe une clause de revoyure, en fonction de la capacité de la Communauté de communes. Il termine en indiquant qu'il devait rencontrer l'association « Demain en Pays de Falaise » début juillet mais le rendez-vous a été repoussé et un rapport d'étape est prévu avec cette association au mois de septembre.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (16 abstentions, 52 suffrages exprimés pour),

- Vu la délibération n°106 du conseil communautaire du 27 juin 2019 ;
- Vu les dispositions des articles R 229-51 à R229-56 du code de l'environnement ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 16 juin 2022 ;
- **APPROUVE** le Plan Climat Air Energie Territorial, tel que déjà défini dans ses orientations et actions par délibération du conseil communautaire du 27 juin 2019 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer la convention à intervenir ainsi que tout document utile relatif à ce dossier.

## DEVELOPPEMENT DURABLE - APPROBATION DU BILAN CIT'ERGIE/TERRITOIRE ENGAGE DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

En prolongement du PCAET et compte tenu d'un programme d'actions partagé, Monsieur Heurtin rappelle que la Communauté de communes s'est engagée dans la démarche de labellisation Cit'ergie. Ce label européen est à la fois un outil de suivi opérationnel d'amélioration continue ainsi qu'une valorisation sur les actions de sobriété de la collectivité.

A l'issue de la première année du label Cit'ergie/Territoire dans le Transition Ecologique :

- Un bilan a été réalisé avec le conseiller Cit'ergie ainsi que les groupes de travail suivants :
  - Patrimoine, immobilier, achats
    - Ex : Lot réemploi pour le Pôle ESS
  - Déchets, entreprises, territoire de nature
    - Ex : Étude de faisabilité sur le tri à la source des bio-déchets
  - Mobilité, habitat et urbanisme
    - Ex : Lancement des véhicules en autopartage
  - Organisation interne et coopération
    - Ex : Communication « Mon territoire prend soin de demain »
- Une grille d'évaluation a été réalisée pour la première année :
  - Fonctionnement des instances de gouvernance : 15/20
  - Programme de politique climat-air-énergie : 12,5/20
  - Suivi des recommandations : 8,5/15
  - Bilan et perspectives : 10,5/15
    - TOTAL = 46,5/70

Par ailleurs, des pistes d'amélioration immédiate ont été mises en place, notamment :

- ✓ un tableau de suivi commun des différents plans et contrats (PCAET/TETE/CRTE/COT) ;
- ✓ un retroplanning des actions 2022 ;
- ✓ la création d'un groupe d'éco-agent interne .

Ce bilan a été présenté en commission Développement Durable le 13/12/2021.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vu le PCAET de la Communauté de Communes du Pays de Falaise ;
- Vu le Label Cit'Ergie obtenu par la collectivité ;

- Considérant qu'il convient d'acter le bilan Cit'Ergie / Territoire engagé dans la transition écologique ;
  - Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 16 juin 2022 ;
- **PREND ACTE** du bilan de la première année du label Cit'Ergie/Territoire Engagé dans la Transition Ecologique ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à transmettre ce bilan à l'ADEME et tout autre partenaire.

**DEVELOPPEMENT DURABLE - PROJET DE DEVELOPPEMENT D'UNE FILIERE BOIS ENERGIE LOCALE ISSUE D'UNE GESTION DURABLE DES HAIES BOCAGERES**

Monsieur Heurtin rappelle que par délibération du 24 février dernier, le conseil communautaire a approuvé la candidature de la Communauté de communes à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Opération Normandie Haies » et autorisé le Président à signer une lettre d'intention au Président de la région Normandie tout en s'engageant à réaliser un plan d'actions en faveur des haies et à animer celui-ci si la candidature était retenue.

Cette candidature n'a pas été retenue et le projet est désormais soumis à un appel à projet européen FEADER « Mise en œuvre et développement de coopérations ». Ce dernier est financé à 80% avec une assiette éligible maximale de 280 000 €. En plus de l'animation, il prend en charge également le fonctionnement et les prestations liés au projet.

Depuis la dernière délibération du Conseil Communautaire, le travail continu avec les différents partenaires a permis de préciser le programme d'actions proposé, à savoir :

- ACTION N°1 – Étude de faisabilité et du modèle économique de la filière bois bocager
- ACTION N°2 – Diagnostic érosion et ruissellement des bassins versants
- ACTION N°3 – Plantation de haies bocagères avec entretien
- ACTION N°4 – Réalisation de Plans de Gestion Durable des haies avec les agriculteurs
- ACTION N°5 – Location d'une plateforme de stockage/séchage
- ACTION N°6 – Valorisation de la ressource dans les réseaux de chaleur et chaudières du territoire
- ACTION N°7 – Animation et sensibilisation à destination des scolaires, élus et grand public
- ACTION N°8 – Réalisation de supports de communication

Le projet comprend également le recrutement d'un chargé de mission filière bocage pour une durée de 2 ans minimum.

Le Plan de financement serait donc le suivant :

PROJET FILIERE BOIS BOCAGER				
DÉPENSES		RECETTES		%
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Chargé de mission filière bocage	76 000 €	FEADER	224 000 €	80%
Chef de projet	15 000 €			
Coûts indirects	13 650 €			
<b>PRESTATIONS</b>				
Étude de faisabilité et du modèle économique	20 000 €			20%
Diagnostic érosion ruissellement	37 465 €			
Plantations avec entretien	39 600 €			
15 Plans de Gestion Durable	6 750 €	CDC/Chambre d'Agriculture/SDEC Energie	56 000 €	
Location plateforme de stockage/séchage	20 000 €			
Animation et sensibilisation des scolaires, élus, grand public	39 970 €			
Supports de communication	11 564 €			
<b>TOTAL</b>	<b>280 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>280 000 €</b>	

Monsieur Mesnil rappelle que c'est un appel à manifestation d'intérêt et la mise en place du projet n'est pas acquis. Il espère que la Communauté de communes sera retenue car c'est une action intéressante. Cela répond en outre à une interrogation de Madame Petit.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Vu le PCAET adopté par le conseil communautaire ;
- Vu le projet de développement d'une filière bois énergie locale issue d'une gestion durable des haies bocagères ;
- Vu l'appel à projet européen FEADER « Mise en œuvre et développement des coopérations » ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 16 juin 2022 ;

➤ **APPROUVE**

- Le projet de développement d'une filière bois énergie locale issue d'une gestion durable des haies bocagères ;
- la candidature de la Communauté de Communes à l'Appel à Projet FEADER au titre de la « Mise en œuvre et développement de coopérations » ;
- le plan de financement proposé ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer une lettre d'intention ainsi que tout document relatif au projet.

**AFFAIRES CULTURELLES - ECOLE DE MUSIQUE – TARIFS A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2022**

Monsieur Garigue propose d'actualiser et simplifier la grille tarifaire de l'école de musique. Cette grille propose des tarifs différenciés en fonction du quotient familial. Ces tarifs ont été présentés lors de la Commission Patrimoine, Affaires Culturelles du 1<sup>er</sup> juin 2022.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (67 pour, un contre)**

- Vu la délibération n°089/2017 du conseil communautaire du 15 juin 2017 fixant les tarifs au 1<sup>er</sup> septembre 2017 ;
  - Vu l'avis favorable de la commission des affaires culturelles et patrimoine du 1<sup>er</sup> juin 2022 et du bureau communautaire du 16 juin 2022 ;
  - Considérant qu'il convient d'actualiser et simplifier la grille tarifaire de l'école de musique en proposant des tarifs différenciés en fonction du quotient familial ;
- **FIXE** les tarifs de l'école de musique, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, ainsi qu'il suit :

ENFANT	Habitants de la communauté de communes								Habitants Hors CDC	
	A partir de 1 101 euros		DE 621 à 1 100 euros		DE 301 à 620 euros		DE 0 à 300 euros		Au trimestre	A l'année
	Au trimestre	A l'année	Au trimestre	A l'année	Au trimestre	A l'année	Au trimestre	A l'année		
COURS COLLECTIF (Eveil musical, solfège, chorale, orchestre d'élèves) Compté une seule fois même si plusieurs cours.	48,00 €	144,00 €	43,20 €	129,60 €	38,40 €	115,20 €	33,60 €	100,80 €	116,00 €	348,00 €
<i>2 EME ENFANT ET PLUS -25% pour chaque enfant</i>	<i>36,00 €</i>	<i>108,00 €</i>	<i>32,40 €</i>	<i>97,20 €</i>	<i>28,80 €</i>	<i>86,40 €</i>	<i>25,20 €</i>	<i>75,60 €</i>	<i>87,00 €</i>	<i>261,00 €</i>
COURS INDIVIDUEL (instruments, technique vocale)	68,00 €	204,00 €	61,20 €	183,60 €	54,40 €	163,20 €	47,60 €	142,80 €	136,00 €	408,00 €
<i>2 EME ENFANT ET PLUS -25% pour chaque enfant</i>	<i>51,00 €</i>	<i>153,00 €</i>	<i>45,90 €</i>	<i>137,70 €</i>	<i>40,80 €</i>	<i>122,40 €</i>	<i>35,70 €</i>	<i>107,10 €</i>	<i>102,00 €</i>	<i>306,00 €</i>
COURS INDIVIDUEL ET COURS COLLECTIF	98,00 €	294,00 €	88,20 €	264,60 €	78,40 €	235,20 €	68,60 €	205,80 €	166,00 €	498,00 €
<i>2 EME ENFANT ET PLUS -25% pour chaque enfant</i>	<i>73,50 €</i>	<i>220,50 €</i>	<i>66,15 €</i>	<i>198,45 €</i>	<i>58,80 €</i>	<i>176,40 €</i>	<i>51,45 €</i>	<i>154,35 €</i>	<i>124,50 €</i>	<i>373,50 €</i>
LOCATION D INSTRUMENT	48,00 €	144,00 €	43,20 €	129,60 €	38,40 €	115,20 €	33,60 €	100,80 €	48,00 €	144,00 €

N.B: Les habitants de la CDC Val d'Orne voient le surplus Hors CDC pris en charge par leur collectivité.

ADULTE (à partir de 25 ans)	Habitants de la communauté de communes								Habitants Hors CDC	
	A partir de 1 101 euros		DE 621 à 1 100 euros		DE 301 à 620 euros		DE 0 à 300 euros		Au trimestre	A l'année
	Au trimestre	A l'année	Au trimestre	A l'année	Au trimestre	A l'année	Au trimestre	A l'année		
COURS COLLECTIF (solfège, chorale, orchestre d'élèves)	76,00 €	228,00 €	68,40 €	205,20 €	60,80 €	182,40 €	53,20 €	159,60 €	144,00 €	432,00 €
COURS INDIVIDUEL (instruments, technique vocale)	96,00 €	288,00 €	86,40 €	259,20 €	76,80 €	230,40 €	67,20 €	201,60 €	164,00 €	492,00 €
COURS INDIVIDUEL ET COURS COLLECTIF	126,00 €	378,00 €	113,40 €	340,20 €	100,80 €	302,40 €	88,20 €	264,60 €	194,00 €	582,00 €
LOCATION D INSTRUMENT	76,00 €	228,00 €	68,40 €	205,20 €	60,80 €	182,40 €	53,20 €	159,60 €	76,00 €	228,00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier ;
- **S'ENGAGE** à inscrire les recettes correspondantes au budget de l'exercice au cours duquel elles seront constatées.

## AFFAIRES CULTURELLES - MEDIATHEQUE – ACQUISITION DE MOBILIER – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DGD

Monsieur Garigue expose que la Médiathèque du Pays de Falaise doit constamment évoluer et répondre aux évolutions de l'offre à proposer aux usagers ainsi qu'améliorer son accueil. A cet égard, une étude de faisabilité et de programmation a été lancée concernant l'évolution de la médiathèque centrale, à Falaise. Toutefois, sans attendre les conclusions et les décisions qui en découleront, il est indispensable de continuer des réaménagements afin d'améliorer l'accueil des publics. En effet, certains mobiliers datent encore de 1985 et d'autres installés en 2005 ont mal vieilli. Au rez-de-chaussée, l'espace image et son a été réaménagé en 2016, et la banque d'accueil générale en 2020. En 2021, le choix de réhabilitation s'est porté sur une nouvelle signalétique dont le projet s'est concrétisé en avril 2022. Ces nouveaux éléments ont été plébiscités par le public.

Il est nécessaire de poursuivre ces réaménagements. Ainsi pour cette année 2022, le réaménagement porterait sur les éléments suivants :

- ✓ au Rez-de-Chaussée : les espaces BD, mangas et revues adultes, les postes d'accueil, les mobiliers de mise à disposition d'ordinateurs pour les publics. De même, l'entrée principale de la médiathèque et les panneaux d'affichages sont très austères et sombres. Le projet est de « rajeunir et éclaircir cet espace » pour rendre plus accessible le bâtiment
- ✓ au premier étage : réorganisation de l'espace bande dessinée, changement d'une partie des chaises et des assises pour petits.

Le budget ainsi que le plan de financement prévisionnel sont les suivants :

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT
Acquisition mobilier	70 000 €	ETAT (DGD) – 50 %	35 000 €
		CCPF – 50 %	35 000 €
TOTAL	70 000 €	TOTAL	70 000 €

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Vu les statuts communautaires ;
  - Vu le projet scientifique et culturel de la Médiathèque ;
  - Vu la délibération n°50/2019 du conseil communautaire du 28 mars 2019 impulsant le projet d'extension et d'évolution des horaires d'ouverture des médiathèques et le plan d'action présenté ainsi que les décisions du Président quant à la poursuite du dispositif tendant à l'optimisation des pratiques en réseau et l'amélioration de l'offre en matière d'horaires d'ouverture ;
  - Considérant que la médiathèque doit renouveler une partie de son mobilier pour permettre une amélioration de l'offre en matière d'accueil des publics et ceci sans attendre les conclusions de l'étude lancée concernant le devenir de la Médiathèque à Falaise ;
- **APPROUVE :**
- L'acquisition de mobilier pour la médiathèque du pays de Falaise ;
  - Le plan de financement proposé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à :
- solliciter une subvention au meilleur taux possible auprès de l'Etat au titre de la DGD ;
  - signer tout document utile relatif à ce dossier ;
- **IMPUTE** la dépense correspondante au budget principal de l'exercice 2022.

## ENVIRONNEMENT – DECHETS MENAGERS - ACQUISITION D'UN TERRAIN DE 3 HA POUR LA CONSTRUCTION DE LA FUTURE DECHETERIE

Monsieur Dewaële rappelle que le conseil communautaire a approuvé le principe de l'acquisition d'un terrain situé sur les parcelles sises à Falaise et cadastrées section BA n°67 (pour partie) et 68 (pour partie), nouvelle numérotation en cours, pour un montant de 7 €HT/ m<sup>2</sup> pour la construction de la future déchetterie.

Il est demandé la réitération de cet accord au regard des compléments d'information et du concours technique de la SAFER sur ce dossier (assistance technique, rédaction promesse de vente, levée d'option...).

Les montants seraient les suivants :

- Prix de vente du terrain de 3 ha : 210 000 € HT, soit 252 000 € TTC
- Rémunération SAFER : 15 096 € TTC (dont 2 516 € de TVA)
- Acte notarié (provision) : 4 000 €
- Frais de géomètre : 748,75 € HT (898,50 € TTC) correspondant à la prise en charge du coût du bornage pour moitié

Pour mener à bien ce projet, la modification du PLU de Falaise devra être engagée, ce terrain étant actuellement en zone 2 AUe (zone non équipée, destinée à être urbanisée à long terme – secteur réservé aux activités de service, industriel, commerciales ou artisanales)

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (2 abstentions – 66 suffrages exprimés Pour),**

- Vu la convention de concours technique signé avec la SAFER le 24 février 2010 ;
- Vu l'avis du Domaine du 8 novembre 2021 sur le prix d'acquisition envisagé ;
- Vu la délibération n° 142/2011 du 18 novembre 2022 approuvant le principe d'acquisition des parcelles sises à Falaise et cadastrées section BA n°67 (pour partie) et 68 (pour partie), nouvelle numérotation en cours ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 16 juin 2022 ;

➤ **APPROUVE**

- l'acquisition d'un terrain situé sur les parcelles sises à Falaise et cadastrées section BA n°67 (pour partie) et 68 (pour partie), nouvelle numérotation en cours, pour un montant de 7 €HT / m<sup>2</sup> auprès de la SCI Chemin de Villy (avec faculté de substitution), sous réserve du retour des concessionnaires des réseaux (Enedis notamment) sur la viabilité du projet ;
- la prise en charge des frais de bornage du terrain pour moitié ;
- le lancement de la procédure de diagnostic archéologique ;
- l'engagement une procédure de Déclaration de Projet pour mettre en compatibilité le projet avec le PLU de Falaise ;

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à :

- signer l'acte authentique relatif à cette acquisition ;
- lancer la procédure de consultation pour la réalisation du diagnostic archéologique ;
- définir, par décision, les modalités d'organisation de l'enquête publique qui sera nécessaire dans le cadre de la procédure de modification/révision du PLU de Falaise

➤ **IMPUTE** la dépense correspondante au budget annexe Déchets Ménagers.

**ENVIRONNEMENT – DECHETS MENAGERS – RESPONSABILITE ELARGIE DES PRODUCTEURS  
- CONTRAT AVEC ECO-ORGANISMES AGREES**

Monsieur Dewaële expose que la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) est basée sur le principe « pollueur-payeur » : les entreprises, c'est-à-dire les personnes responsables de la mise sur le marché français de certains produits, sont responsables de l'ensemble du cycle de vie de ces produits, depuis leur conception jusqu'à leur fin de vie.

La REP transfère tout ou partie des coûts de gestion des déchets vers les producteurs, via des éco-organismes. Cela peut se faire sous différentes formes, comme la prise en charge directe des déchets ou par des soutiens (techniques et/ou financiers) aux collectivités qui gèrent les déchets.

L'exemple le plus connu est sans doute l'écotaxe payée sur les équipements électriques et électroniques. Elle permet en principe la reprise des anciens appareils par les revendeurs ou d'apporter une aide à l'exploitation des déchèteries.

La loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire, dite loi AGECE, introduit des nouvelles REP et intègre une dimension de prévention. Les éco-organismes agréés par l'Etat ne devront plus simplement s'occuper du traitement des déchets mais également prévenir leur production, par exemple par l'allongement de la durée de vie des produits ou la réduction de leur masse.

Les nouvelles filières REP devant démarrer en 2022, ainsi que les éco-organismes agréés, sont les suivants :

REP	Eco-organisme
Bricolage et jardin – outillages du peintre	EcoDDS
Bricolage et jardin – machines et appareils motorisés thermiques	Ecologic
Bricolage et jardin – produits et matériels destinés à l'entretien et l'aménagement du jardin	Eco-mobilier
Articles de sport et loisirs	Ecologic
Jouets	Eco-mobilier
Matériaux de construction	

Afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la Communauté de communes s'engagera dans le plus de REP possible en passant des conventions avec les éco-organismes agréés. Les différentes opportunités seront étudiées en fonction des modalités finalement mises en place par les éco-organismes, au regard des moyens humains et matériels de la collectivité (par exemple : surface disponible en déchèterie).

Il est à noter qu'il existe déjà des conventions avec Ecologic et Eco-mobilier, respectivement pour les déchets d'équipements électriques et électroniques et pour les déchets d'ameublement.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Vu les articles L541-9 à L541-10-25 et R541-86 à R541-178 du Code de l'Environnement ;
  - Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 16 juin 2022 ;
  - Considérant les nouvelles filières à responsabilité élargie des producteurs créée par la loi AGECE ;
  - Considérant l'intérêt pour la collectivité de conventionner avec tout nouvel éco-organisme agréé ;
- **APPROUVE** le principe de conclusion de conventions avec les éco-organismes agréés dans le cadre de nouvelles *Responsabilité Élargie des Producteurs (REP)* ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à décider et signer toute nouvelle convention avec les éco-organismes agréés selon la catégorie de REP ;

## URBANISME – PLU DE FALAISE – PRESCRIPTION DE LA DECLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU

Monsieur Mesnil indique que la Communauté de communes du Pays de Falaise a un projet de réalisation d'un pôle environnemental comprenant une déchetterie, à Falaise sur les parcelles cadastrées section BA n°67 et 68.

Ce projet nécessite de s'assurer de la compatibilité du projet au PLU de Falaise et le conseil doit prescrire la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU.

Pour ce faire, un dossier présentant à la fois l'intérêt général de l'opération et la mise en compatibilité du plan sera établi, dossier qui pourra, le cas échéant, comprendre les éléments prescrits au titre de l'évaluation environnementale.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L153-54, L300-6 et R 151-3 ;
- Vu la délibération n°003/2022 du conseil communautaire du 24 février 2022 déléguant au président ses fonctions pour définir les modalités d'organisation des enquêtes publiques liées à tout type d'opération d'urbanisme

- Vu le projet de réalisation d'une future déchetterie à Falaise ;
  - Considérant la nécessité de mettre en œuvre la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU
- **PRESCRIT** la déclaration de projet de la future déchetterie valant mise en compatibilité du PLU de FALAISE ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à réaliser tout acte permettant la mise en œuvre de cette procédure.

## PROMOTION DU PATRIMOINE - MEMORIAL DES CIVILS DANS LA GUERRE - RAPPORT ANNUEL 2021 DU DELEGATAIRE

Monsieur Garigue rappelle à l'assemblée que la communauté de communes a signé en date du 29 avril 2015 une convention d'affermage avec le mémorial de Caen pour l'exploitation du Mémorial des civils dans la seconde guerre mondiale, constitutive d'une activité de service public, sur les plans scientifiques, culturel, pédagogique, administratif, commercial, technique et financier.

Il est rappelé que la Communauté de communes du Pays de Falaise a souhaité créer un équipement dit Mémorial dédié aux Civils dans la Seconde Guerre mondiale, afin de pallier l'absence de site de type muséographique sur son territoire, alors que son histoire a été fortement marquée par les événements qui se sont déroulés durant la Seconde Guerre mondiale, et plus particulièrement à la Libération.

Ce Mémorial des Civils a pour objectif de respecter le devoir de mémoire, de servir d'outil pédagogique et scientifique à destination du public, et particulièrement des scolaires, et de contribuer au développement de l'économie touristique locale.

Monsieur Garigue indique que la note de synthèse reprend les éléments essentiels du rapport, et le rapport *in extenso* a été transmis.

Annexe n°3 au présent procès-verbal.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Vu l'article L1411-3 du code général des collectivités territoriales ;
  - Vu les statuts communautaires ;
  - Vu la convention d'affermage du 29 avril 2015 signée avec le mémorial de Caen pour l'exploitation du Mémorial des civils dans la seconde guerre mondiale ;
  - Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 16 juin 2022 ;
  - Considérant qu'il convient de présenter chaque année un rapport de l'année précédente issu de l'exercice de cette compétence ;
  - Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;
- **PREND ACTE** du rapport annuel 2021 du délégué pour le mémorial des civils.

## PROMOTION DU PATRIMOINE - SUBVENTION A LA VILLE DE FALAISE POUR LES MEDIEVALES

Le Président informe que l'édition 2022 des *Médiévales* se déroulera sur trois jours, les 13,14 et 15 Aout 2022, avec une édition fantastique. L'année 2022 correspond à la 20<sup>ème</sup> édition de ce festival.

Pour celle-ci, la ville de Falaise a décidé d'une nouvelle organisation. L'office du tourisme du Pays de Falaise n'est plus co-organisateur.

Aussi, cette manifestation s'inscrit dans les aides classiques de la Communauté de communes.

Il est proposé de verser une subvention de 3 000 € à la ville de Falaise pour l'édition 2022 des *Médiévales*.

Monsieur Dagorn s'étonne de ce montant de 3 000 € alors que les années précédentes la subvention de la Communauté de communes était de 10 000 € et demande à la fois des explications sur cette somme et les raisons de celle-ci. Il demande à la Communauté de communes de revoir sa copie. Il rappelle que la Ville de Falaise et la Communauté de communes s'étaient réunies sur ce dossier des *Médiévales* et qu'une organisation avait été arrêtée, acceptée par les 2 collectivités.

Sur ce point Monsieur Mesnil répond qu'en effet, lors d'une première réunion, à laquelle participaient, Monsieur Maunoury, Monsieur Dagorn, Madame Lapiche, Monsieur Hanachi, Madame Armand et lui-même, l'organisation des *Médiévales* a été échaufaudée de la manière suivante : le château et l'office de tourisme étaient co-organisateurs selon la répartition suivante :

- Partie animation : château
- Partie prise en charge des bénévoles et du marché : office de tourisme.

De même, à l'occasion de cette réunion, il était convenu que l' élu référent concernant le château était Monsieur Dagorn et que l' élu référent pour l'office de tourisme était Monsieur Mesnil.

Quant au service communication et animation de la ville de Falaise, les deux collectivités étaient d'accord pour qu'il soit partenaire, mais non co-organisateur.

Monsieur Mesnil ajoute que suite à un bureau municipal, l'organisation a changé et un courrier de la ville de Falaise à la Communauté de communes a d'ailleurs été adressé en précisant que le service communication et animation devenait co-organisateur de la partie « Fantastique » du festival.

Compte tenu de ce changement, l'office de tourisme n'étant plus co-organisateur et après réflexion du bureau exécutif et du bureau communautaire, il a été considéré que ce n'était plus l'accord initial.

Cette remise en cause a pour conséquence de placer la demande de subvention de la ville de Falaise dans le cadre classique de l'octroi de subventions, comme toute demande qu'une commune pourrait faire auprès de la Communauté de communes. La collectivité devient un partenaire lambda d'une manifestation. Monsieur Mesnil souligne toutefois que la subvention proposée est de 3 000 €, alors qu'habituellement la somme allouée se situe plutôt autour des 1 500 €, du fait de la manifestation sur 3 jours.

Il est difficile d'octroyer plus car la Communauté de communes comporte 58 communes qui chacune d'elle pourrait demander une aide à la Communauté de communes pour les événements organisés.

Monsieur Dagorn indique qu'à l'occasion d'une seconde réunion, cette évolution d'organisation a été évoquée.

Monsieur Mesnil répond que la réunion en question était une réunion technique et non une réunion politique. Il a appris de Slim Hanachi le Directeur de l'Office de Tourisme, au sortir de cette réunion qu'il y avait du changement. Monsieur Maunoury contacté par Monsieur Mesnil lui a répondu que lui-même en saurait plus le lendemain à l'occasion du bureau municipal.

Monsieur Mesnil donne lecture à l'Assemblée du courrier de réponse qu'il a fait suite au courrier reçu de Monsieur Maunoury sur ce changement d'organisation.

*« J'accuse réception de votre courrier en date du 16 décembre 2021 concernant l'organisation des *Médiévales*, (j'attire votre toutefois votre attention sur le fait que ce courrier aurait dû s'adresser prioritairement à l'Office de Tourisme, co-organisateur de cette manifestation et non à la Communauté de communes), je prends acte de la décision des élus de Falaise de finalement maintenir une organisation*

*séparée intégrant un volet médiéval fantastique spécifique piloté par le service animation de la ville, ce n'est pas ce qu'on avait convenu et ce malgré nos échanges sur ce point. Aussi, et afin de respecter votre choix de ne pas entraver votre nouvelle organisation, je vous précise que l'Office de Tourisme apportera son soutien à cette édition 2022 uniquement dans le cadre de ses missions, à savoir l'information pour la promotion sur la base des éléments qui lui sont transmis. Cette décision prise en accord bien entendu avec la direction de l'Office de Tourisme garantira à notre sens l'efficacité que vous souhaitez pour la mise en œuvre de cette nouvelle formule. Ne doutant pas que cette édition à la programmation ambitieuse rencontrera un grand succès [...] ».*

Monsieur Dagorn estime que la Communauté de communes a sans doute été vexée du courrier de la ville et à présent, le montant de la subvention est revu à la baisse.

Monsieur Mesnil rétorque qu'il ne s'agit pas de cela, mais que ce changement passant de 2 organisateurs à un triptyque aurait dû être considéré politiquement avant tout et non à l'occasion d'une réunion technique.

Monsieur Maunoury estime que la Communauté de communes est de mauvaise foi mais chaque élu votera en son âme et conscience. Toutefois, concernant les subventions, il souhaiterait savoir qui a pris la décision de financer la kermesse et le feu d'artifice de Formeo car ce n'était pas partagé par les élus.

Sur ce point, Monsieur Mesnil rappelle que lors du vote du budget des subventions en mars dernier, les élus se sont prononcés favorablement sur ce point. De plus, le centre aquatique est un équipement communautaire.

Enfin dans le cadre d'une action de promotion des scolaires sur le territoire du Pays de Falaise, Formeo s'engageait à accueillir gratuitement le samedi 18 juin 2022 l'ensemble des enfants qui s'inscrivaient. Cela a même eu un tel succès que Formeo a été obligé d fermer pour respecter le seuil de capacité d'accueil maximum.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (43 Pour – 8 Abstentions – 17 Contre),**

- Vu le dossier de demande de subvention présenté ;
- Considérant l'intérêt de la demande de subvention sollicitée par la ville de Falaise compte tenu de l'ampleur de la manifestation ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 16 juin 2022 ;
- **DECIDE** d'attribuer d'une subvention de 3 000 € à la ville de Falaise dans le cadre de l'organisation de la 20<sup>ème</sup> édition de la manifestation Les Médiévales ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier ;
- **IMPUTE** la dépense correspondante au budget 2022.

• **Calendrier des assemblées pour le second semestre :**

	SEPTEMBRE	OCTOBRE-NOVEMBRE	DECEMBRE
Bureau communautaire	Jeudi 15 septembre	Jeudi 3 novembre	Jeudi 1 <sup>er</sup> décembre
Conseil communautaire	Jeudi 29 septembre	Jeudi 17 novembre	Jeudi 15 décembre

• **Information - Formation défibrillateurs :**

Le marché de *fourniture de défibrillateurs* prévoit **une formation qui est ouverte** pour chaque commune membre du groupement à raison de 1 à 3 personnes par commune.

Une **formation est prévue le lundi 11 juillet 2022 sur trois créneaux ou le mardi 12 juillet 2022 sur 3 créneaux à la maison de la musique à Falaise, soit 6 créneaux possibles en tout.**

Chacune de ces 6 sessions ne doit pas comporter plus de 12 personnes pour assurer une formation optimale.

Un lien a été adressé aux mairies permettant d'inscrire les personnes des communes concernées.

Compte tenu des dates proches de formation, Monsieur Mesnil demande que les inscriptions se fassent rapidement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

Le secrétaire de séance,  
Jean-Jacques LEMERCIER



- ANNEXE N°1 : Présentation de l'Association Actif'Dynamique.
  
- ANNEXE N°2 : Rapport d'activité 2021 de l'EPIC Office de Tourisme du Pays de Falaise.
  
- ANNEXE N°3 : Rapport annuel 2021 de la délégation de service public au Mémorial des Civils dans la Guerre.

# Les associations intermédiaires

Recourir à leur offre de service de mise  
à disposition de personnel



1

## L'offre de service

- Mise à disposition de personnel salarié par l'association intermédiaire, auprès de tiers, donneurs d'ordre
- Cas de recours : remplacement ou surcroît d'activité
- Différenciation avec le secteur du travail temporaire : catégories de personnel, contrat de travail, fiscalité, conventionnement avec l'Etat
- Secteurs principaux : entretien, espaces verts, travaux administratifs, restauration, animation périscolaire, collecte des déchets, maintenance, manutention, auxiliaire de vie
- Un accompagnement de l'ensemble des salariés mis à disposition (suivi en cours ou fin de mission ; entretien de suivi périodique de chaque salarié en agence)

2

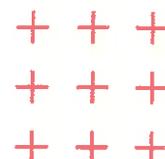
# Nos différences sont nos atouts

1

## Notre réseau de partenaires locaux

actif & dynamic s'appuie sur plus de quarante partenaires de l'agglomération caennaise pour :

- Repérer les candidats ayant le profil recherché ;
- Apporter les réponses aux freins périphériques à l'emploi (logement, mobilité, accès aux droits, garde d'enfant, santé) que peuvent avoir nos salariés ; ce qui nous permet de mettre à votre disposition un personnel socialement stable et professionnellement opérationnel.



2

## Notre accompagnement

En établissant des parcours de progression socioprofessionnelle individualisés (engagement sur la durée autour d'un objectif professionnel, rendez-vous de suivi réguliers pour y parvenir) nous avons une fine connaissance de chacun de nos salariés et de leurs aptitudes.



3

## Notre politique de formation

Notre bonne connaissance des dispositifs de formation nous permet de proposer, bien au-delà de l'effort financier légal, une politique de formation ambitieuse à la plupart de nos salariés. Une attention particulière est accordée à la problématique de santé et de sécurité au travail.



4

## Notre contribution à l'emploi et au développement local

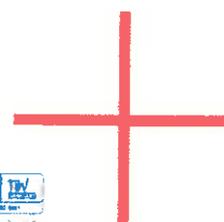
Faire appel à actif & dynamic, agence d'emploi de l'économie sociale et solidaire, c'est développer votre Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE). Pour les entreprises attributaires de marchés publics, c'est démontrer votre implication sociale.

5

## Notre démarche qualité

actif & dynamic est certifiée CEDRE - ISO 9001 sur « l'emploi et l'accompagnement des personnes dans une démarche solidaire »

[ Certification iso 9001 par TUV - SGS France en novembre 2016 ]



# L'offre de service

+ + + + +



Écoute, prise en compte de vos attentes précises & rapidité



Présentation du profil du salarié, compétences & fiabilité vérifiées, prise en charge des formalités administratives

Suivi de la mission & évaluation de la prestation

## Bien + que de l'intérim ?

> **actif & dynamique**  
agence d'emploi de l'économie sociale et solidaire à Caen la mer, mobilise des missions de travail comme outil au service exclusif des personnes éloignées de l'emploi.

> **actif & dynamique**  
met l'accent sur l'accompagnement et en fait sa spécificité. En complément des missions de travail confiées, les salariés sont aidés dans l'évolution de leur parcours professionnel, sur une période n'excédant pas, en général, 2 ans.

+ + +  
+ + +  
+ + + + + + +



# actif & dynamic

BIEN PLUS QUE DE L'INTÉRIM



**actif & dynamic** Horaires d'ouverture | Du lundi au vendredi : 9h00 - 12h00 & 14h00 - 18h00 [sauf le mercredi matin]  
93 rue de Falaise | 14000 Caen | Tél. : 02 31 820 520 | Fax : 02 31 820 525 | [contact@actif-dynamic.fr](mailto:contact@actif-dynamic.fr) | [www.actif-dynamic.fr](http://www.actif-dynamic.fr)



# Office de Tourisme du Pays de Falaise - EPIC

## Rapport d'activités 2021

OTPF EPIC - Rapport d'activités 2021

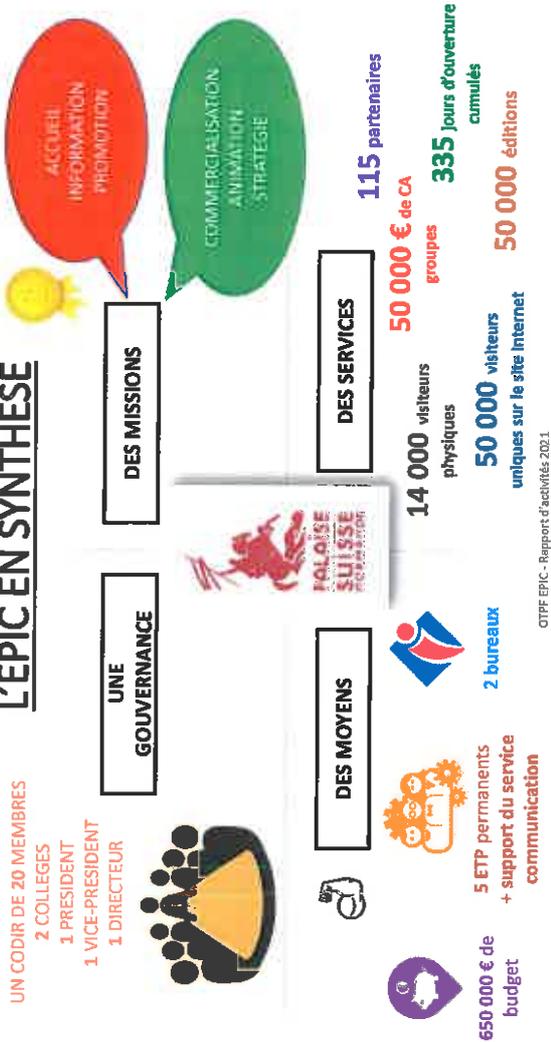
### Vie de l'office de Tourisme

### Généralités

- L'Office de Tourisme du Pays de Falaise est géré depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019 sous la forme d'un Etablissement Public Industriel et Commercial
- A l'issue des dernières élections communautaires, un nouveau Comité de Direction a été installé lors de la séance du 30 septembre 2020
- Le Comité de Direction est présidé par M. Jean-Philippe MESNIL assisté de Mme Béatrice MARTIN, en qualité de vice-présidente.
- Durant l'année 2021 l'EPIC a été placé successivement sous la direction de M. Slim HANACHI puis de Mme Isabelle COURTOIS

OTPF EPIC - Rapport d'activités 2021

### L'EPIC EN SYNTHÈSE



OTPF EPIC - Rapport d'activités 2021

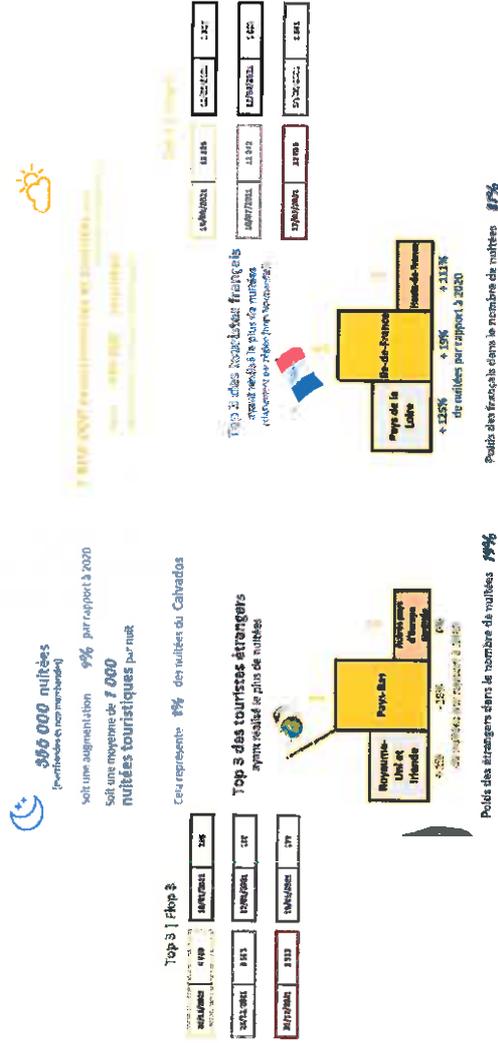
## Éléments de contexte



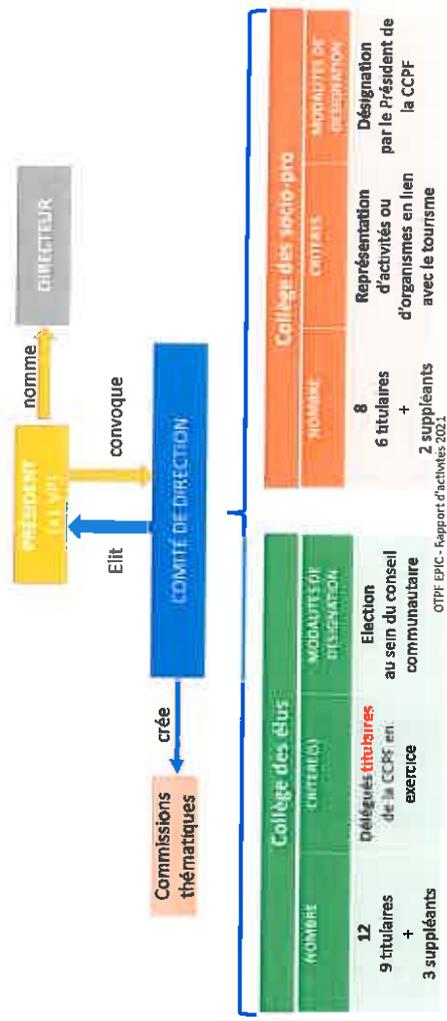
- Une année de nouveau fortement marquée par le contexte sanitaire
- Une année contrastée avec une activité très faible jusqu'en juin (fermeture des sites) mais un deuxième semestre avec des indicateurs proches voire meilleurs que 2018
- Une reprise de l'activité groupes en dents de scie
- Une clientèle individuelle française et de proximité
- Toujours peu d'étrangers et pas de britanniques
- Une haute saison correcte marquée par les dispositions sanitaires et surtout une météo peu favorable
- Des grands événements qui ont pu avoir lieu avec un succès tout à fait honorable

OTPF EPIC - Rapport d'activités 2021

## L'activité touristique du Pays de Falaise – données Fluxvision



## Schéma de gouvernance de l'EPIC

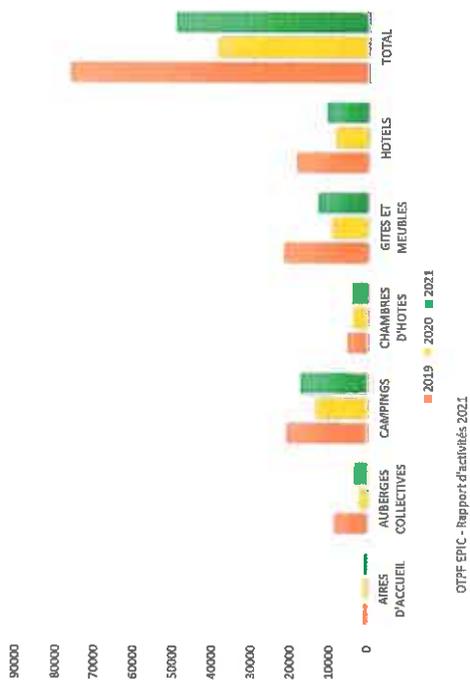


## L'activité touristique dans le Pays de Falaise en 2021

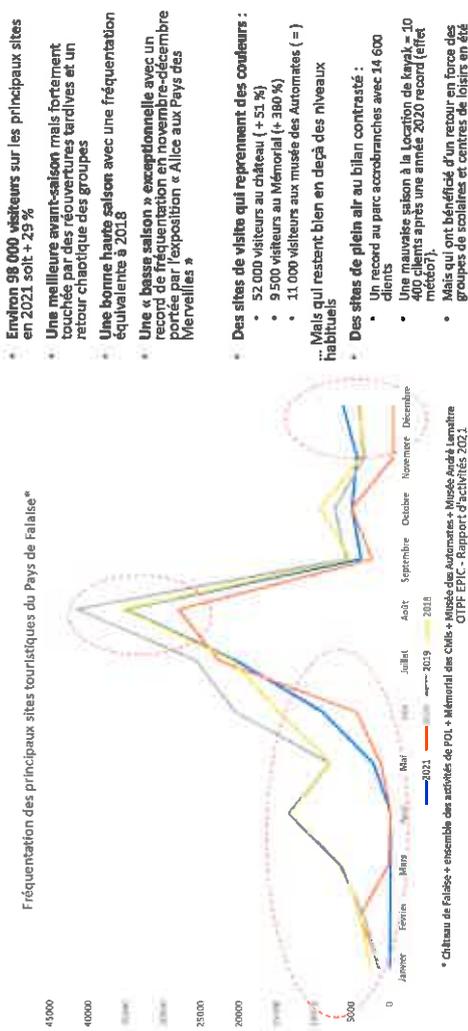
OTPF EPIC - Rapport d'activités 2021

## Les hébergements marchands – fréquentation\*

- Près de 50 000 nuitées marchandes recensées (+ 28 %) – chiffres à consolider
- Un chiffre à nuancer (modalités de déclaration de la TS)
- Une tendance cohérente avec la reprise d'activité de 2021
- 28 % de nuitées pour les moins de 18 ans



## Fréquentation des sites 2021

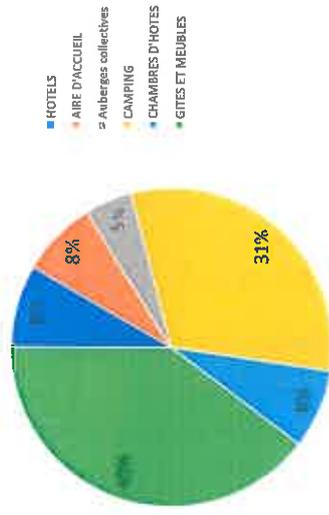


## L'activité de l'Office de Tourisme en 2021

## Les hébergements – capacité\*

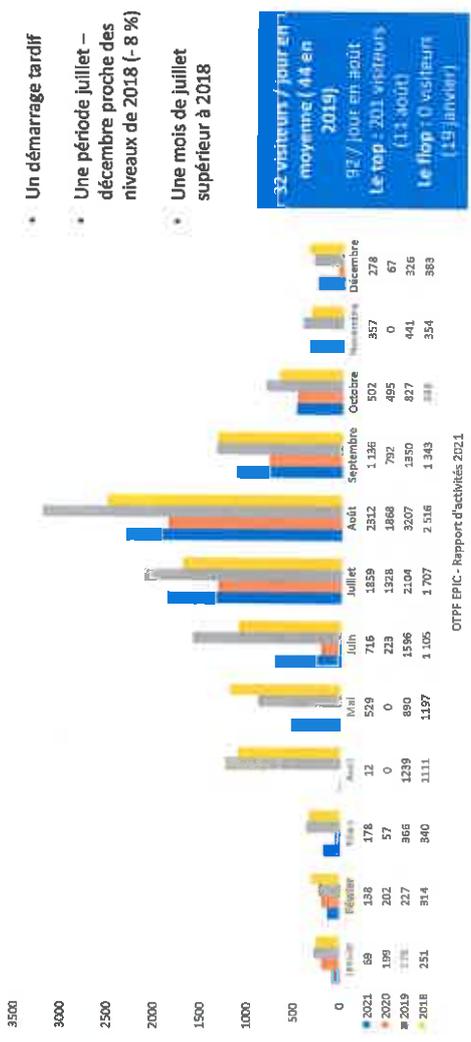
- Environ 2 000 lits touristiques marchands recensés
- 133 établissements répartis sur 56 communes
- 21 % de la capacité sur Falaise
- 34 % de la capacité sur Pont-d'Ouilly
- 45 % sur le reste du territoire
- 90 % de la capacité en meublés et 75 % de la capacité en chambres d'hôtes se trouvent hors Falaise et Pont-d'Ouilly
- 72 % de la capacité en accueil de plein air se trouvent à Pont-d'Ouilly
- 86 % de la capacité hôtelière localisés à Falaise

Répartition des hébergements touristiques du Pays de Falaise (lits marchands)

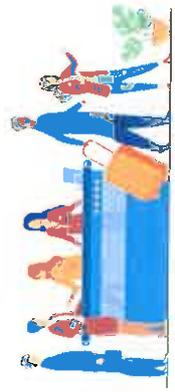


# Détail de fréquentation (BIT de Falaise)

FALAISE : ÉVOLUTION FRÉQUENTATION MENSUELLE 2018-2021



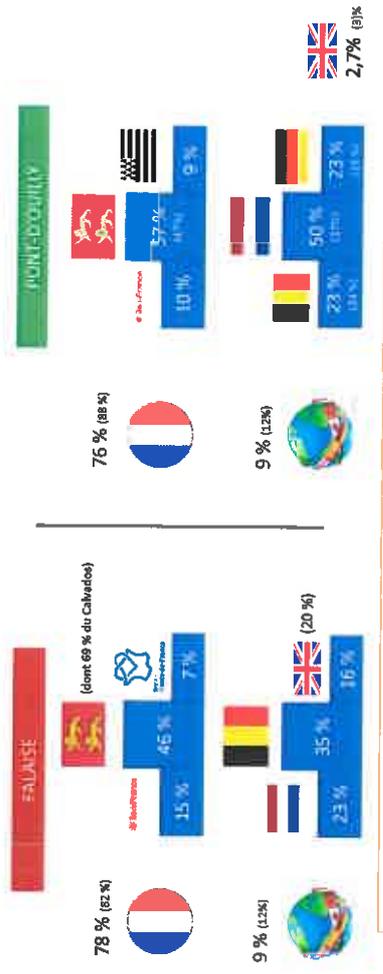
- Un démarrage tardif
- Une période juillet – décembre proche des niveaux de 2018 (- 8 %)
- Une mois de juillet supérieur à 2018



# ACCUEILLIR ET INFORMER

OTPF EPIC - Rapport d'activités 2021

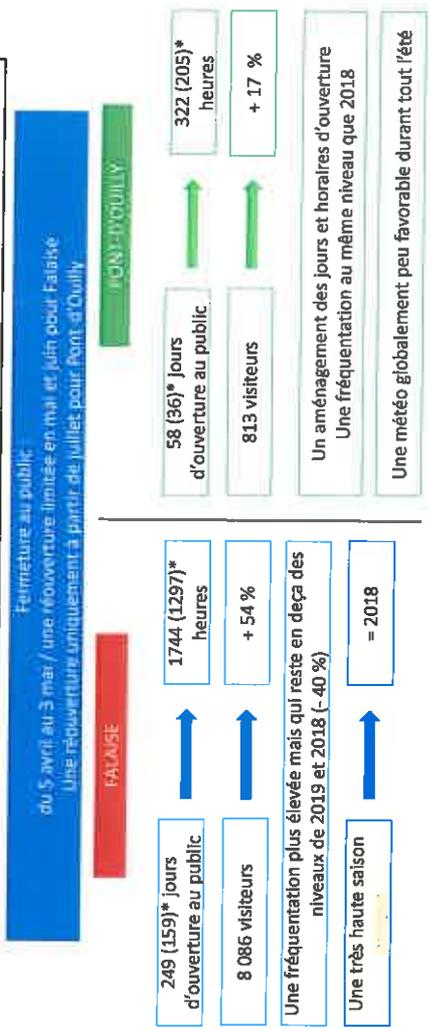
# Origine des visiteurs 2021



Un situation identique à 2020  
Une clientèle française qui progresse fortement en volume et se maintient à un niveau très élevé  
Des étrangers plus présents mais dans une proportion qui reste très faible  
Une clientèle britannique absente

OTPF EPIC - Rapport d'activités 2021

# Les bureaux d'accueil et d'information



Une activité globalement moindre  
Des indicateurs très proches de 2018 pour la période juillet – décembre

\* Chiffres 2020



## Les actions de promotion

- **Des accueils d'influenceurs :**
  - @gargotmother : en partenariat avec Calvados Attractivité (mai 2021)
  - CLO et CLEM : dans le cadre de la valorisation de la VéloFrancette (août)
  - YOOUPI : vlogueuse chinoise – dans le cadre du projet « Le Chemin des Merveilles » (novembre)
- **Des Educateurs :**
  - Accueil de l'équipe OTPF à l'office de tourisme d'Argentan Intercom (03/06)
  - Accueil de l'équipe « marchés étrangers » du Comité Régional du Tourisme : Vendœuvre – Falaise – Saint-Vigor – Pont-d'Ouille (28/06)
  - Educateur pour la découverte de la proposition d'expositions des Féériques (16/12)

OTPF EPIC - Rapport d'activités 2021



## Les éditions

- **Une poursuite de l'enrichissement et de la refonte des supports de communication :**
  - Création du nouveau logo
  - Déclinaison de l'identité « Falaise – Suisse Normande – Aux sources de la Normandie »
- **Des éditions contrariées par le contexte sanitaire**
  - Pas de réédition du guide touristique 2021
  - Un guide des animations édité début juillet
  - Des flyers et affiches spécifiques pour la Fiancée de Falaise (+ de 50 000 ex)
- **Des nouveautés particulièrement appréciées :**
  - Les « Pockets » de Falaise et Pont-d'Ouille
  - La brochure – magazine « Destination Falaise » créée spécialement pour les Fêtes Normandes d'Évreux et qui a fait l'objet d'une réédition

2x 10 000 ex  
OTPF EPIC - Rapport d'activités 2021



12 000 ex.



18 000 ex.

## Des actions collectives

- **Secondé participation au jeu « En Quête de Normandie. »** aux côtés de 33 offices normands pour plus de 90 sites de jeux
- **Un résultat plus mitigé :** une opération qui ne sera pas reprise en 2022
- **Dans ce cadre :** renouvellement de l'édition de chèques cadeau pour récompenser les joueurs et soutenir la consommation locale : seulement 29 chèques distribués (contre 56 en 2020)

OTPF EPIC - Rapport d'activités 2021



## Les actions de promotion

- **Annulation / report de la plupart des salons et actions physiques de 2021**
- **Les salons :**
  - **LE FENO (Rouen) :** Salon de l'excellence normande (10 et 12 septembre) – en partenariat avec le château GLC
  - **LE SALON DES SENIORS de Versailles (6 au 9 octobre)** – en partenariat avec le château GLC
  - **Le ROADSHOW UK 2021** du 4 au 8 octobre – coordonné par Calvados Attractivité
  - **LES FÊTES NORMANDES D'ÉVREUX (3 et 4 octobre)** avec Falaise invitée d'honneur – en partenariat avec la Ville de Falaise
- **Des événements notables :**
  - Sélection pour la campagne de communication du CRT
  - Une campagne commune avec Fiers Agglo : « Tentez l'Ascension en Suisse Normande »
  - La participation du château GLC à l'émission « Le Monument préféré des Français »
  - Envoi d'un communiqué de presse commun (Bayeux, Falaise, Courances, Pont-Audemer) pour l'opération « Féerie Médiévale »

OTPF EPIC - Rapport d'activités 2021



## Le renouvellement des contenus



- Des actions en lien avec la refonte des outils de promotion et la stratégie de communication de la destination
- En 2021 : Des reportages photographiques pour renouveler l'image du territoire :
  - 1 journée à vendeuvre
  - 1 journée à Falaise
- En préparation :
  - D'autres photoshooting (activités nature)
  - Des vidéos promotionnelles

OTPF EPIC - Rapport d'activités 2021

## Lancement du projet de création du nouveau site Internet



- Un objectif : prolonger la dynamique autour du numérique en proposant un site Internet plus performant et adapté aux attentes
- Les grands axes :
  - Un site visuellement plus épuré et moderne
  - Une hiérarchisation de l'information revisitée pour plus d'efficacité
  - Une meilleure mise en avant des atouts naturels
  - Des pages de contenus pour un meilleur référencement
  - Des renvois pour favoriser le temps de navigation (parcours utilisateur)
- Les participants : IRIS interactive (prestataire technique), SILAOS (AMO), OT et service le service communication
- Calendrier : mise en ligne au printemps 2022
- Actions connexes : création de contenus médias / formation des équipes

Information Covid 19 Révisée 25/03/2021

OTPF EPIC - Rapport d'activités 2021

## Les actions phares en matière de promotion



OTPF EPIC - Rapport d'activités 2021

## La création et le déploiement de la nouvelle identité visuelle « Falaise – Suisse Normande »

- Une action transversale qui s'inscrit dans la continuité du déploiement de la stratégie de communication touristique
- Une évolution des outils de communication entamée depuis 2 ans en intégrant les 2 marqueurs principaux du territoire : Falaise et la Suisse Normande.
- Un enjeu : la visibilité et l'affirmation de l'identité du territoire en particulier sur l'aspect Suisse Normande
- En accompagnement de la **baseline** : « Aux sources de la Normandie »
- Une déclinaison sur tous types de supports : éditions, mobilier...



OTPF EPIC - Rapport d'activités 2021

## Focus sur la campagne de communication du CRT.

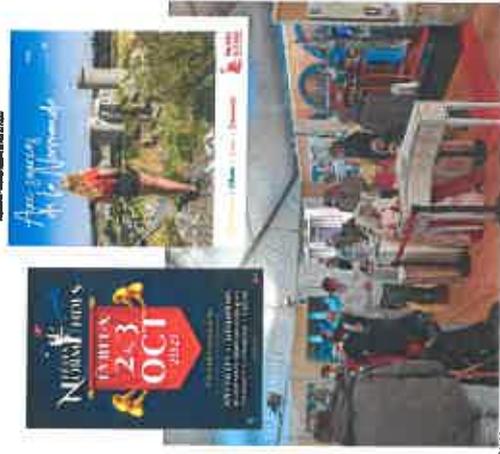
- Falaise retenu parmi les 15 visuels de la campagne nationale : affichage 4 x 3 m, réseaux sociaux, insertions presse ...
- Un écho bénéfique de la Suisse Normande à travers le site de la Roche d'Oëtre



OTPF EPIC - Rapport d'activités 2021

## Focus sur les Fêtes Normandes d'Evreux – 2 et 3 oct.

- Une très belle opération de visibilité pour Falaise et la destination
- Un pavillon d'honneur avec:
  - une scénographie dédiée aux principaux sites (château – Automates – mémorial)
  - 3 partenaires : le Safran de Normandie, les desserts de Jo et le Castel Saint-Léonard
- Une fréquentation très importante : 18 000 visiteurs pour 350 exposants
- Une participation active de l'office de tourisme :
  - Présence de 3 personnels
  - Création spéciale de la brochure – magazine « Destination Falaise »



OTPF EPIC - Rapport d'activités 2021

## Focus sur la campagne « Tentez l'Ascension »

- Une action partenariale CDC Pays de Falaise - Fliers Agglo – Pont-d'Ouilley Loisirs
- Objectif : maintenir la cohésion et la visibilité du pôle « Pont-d'Ouilley – Roche d'Oëtre durant le week-end des ExtraVertés
- Une campagne de promotion:
  - Campagne digitale RS et pages communes des sites internet
  - Print : édition d'un flyer commun
  - Presse : point presse commun
- Une ouverture du BIT de Pont-d'Ouilley durant tout le week-end
- Des résultats positifs malgré une fréquentation mitigée selon les sites à cause d'une météo hasardeuse
- Un test de campagne facebook sponsorisée : + de 130 000 personnes touchées (vs 13 000 pour les posts recors habituels)



OTPF EPIC - Rapport d'activités 2021

## Focus sur le ROADSHOW UK 2021 – 4 au 8 oct.

- Une opération de promotion organisée par Calvados Attractivité en Angleterre tous les deux ans
- Une rencontre presse pour parler du Calvados et des 8 délégations participantes (Père Magloire, Honfleur, Caen la Mer, Deauville...)
- Des rendez-vous ciblés avec des tours opérateurs britanniques (adultes et scolaires) durant 2 jours
- Des contacts intéressants et intéressés par la Destination « Falaise-Suisse Normande » dans son ensemble mais avec une forte préférence patrimoniale-médiévale



OTPF EPIC - Rapport d'activités 2021

## Garder le lien avec le réseau

- « Les rendez-vous de l'OT » - Lancement des ateliers à destination des partenaires :
  - « Faire classer son hébergement » (10 mai 2021) : intervention du cabinet HESLIM/A
  - « La signalétique touristique » (juin) : annulation faute d'inscriptions
- Informier nos partenaires :
  - Newsletters mensuelles
  - Le site internet : centralisation et actualisations des informations notamment en lien avec le contexte sanitaire (législation, ouverture des sites...)
  - Transmission d'informations régulières : calendrier hebdomadaire des animations...
- De nouveaux outils :
  - Lancement du *Facebook Pro* : un lieu d'échanges et d'informations pour les partenaires de l'Office de Tourisme
  - Le *planning d'ouverture des restaurants* : un support très apprécié diffusé auprès du public et de nos partenaires
- Relai des initiatives : sur le site et les réseaux sociaux

OTPF EPIC - Rapport d'activités 2021

## De nouveaux outils de valorisation sur site

- Un nouveau meuble dédié à l'accueil exclusif des supports des partenaires
- Des nouvelles fonctionnalités sur les écrans : valorisation des publications, des manifestations et possibilités de publicité (photos et vidéos)



OTPF EPIC - Rapport d'activités 2021



## Fédérer et soutenir les partenaires

OTPF EPIC - Rapport d'activités 2021

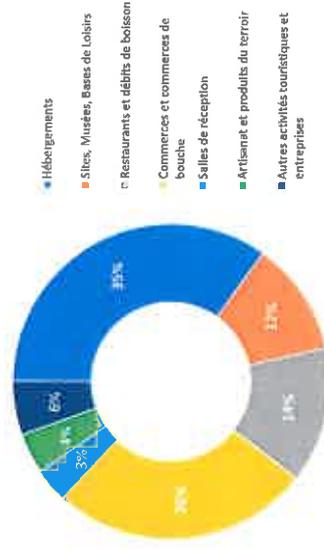
## Le réseau de partenaires

➤ 118 partenaires (+ 7 %) dont 28 nouveaux

➤ Une forte progression des commerces de bouche (effet « Pockets »).

➤ 144 établissements (-9 %)

Répartition des partenaires 2021 (établissements)

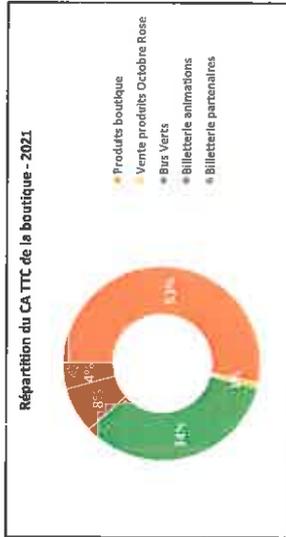


OTPF EPIC - Rapport d'activités 2021

Une sollicitation tardive et une mobilisation difficile du vu du contexte incertain

Une compensation par la reprise et la création de nouveaux outils qui ont reçu un vif intérêt

## Activité de la boutique - général



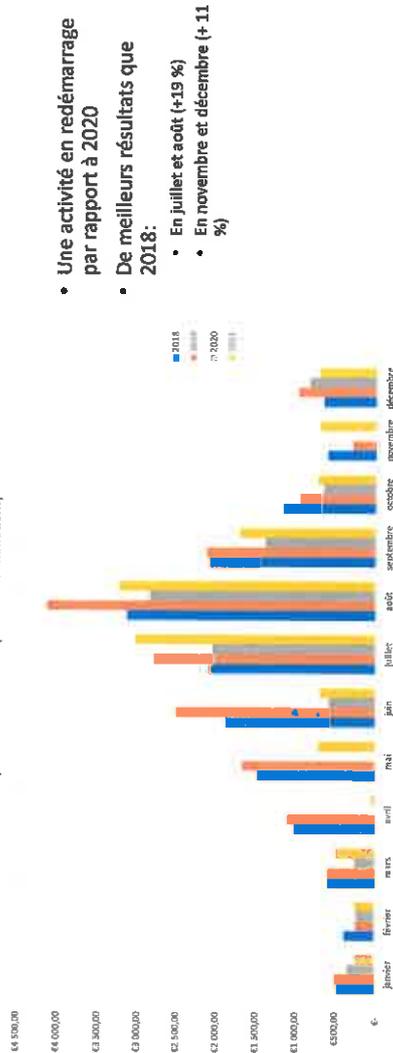
- Un volume global d'affaires de 21 329 € TTC (+13 %)
- Un bénéfice net de 5 323 € HT (+63 %)
- Un panier moyen de :
  - 13,52 € TTC pour l'ensemble de l'activité
  - 10,12 € TTC pour les produits boutique (hors animations, billetteries, bus verts)
- Un taux de marge de 1,79 pour les produits boutique
- Un rattrapage mais une activité qui reste en retrait par rapport à 2018 et 2019 (-27 %)



OTPF EPIC - Rapport d'activités 2021

## Activité de la boutique - mensuel

CA de la boutique de l'OTPF (hors BV et animations)



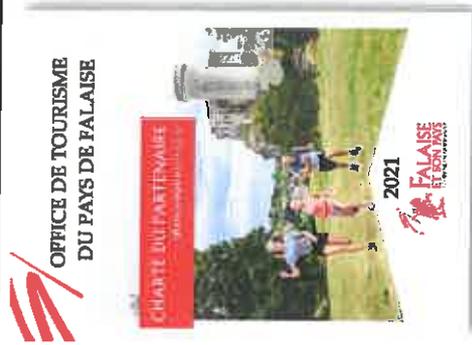
OTPF EPIC - Rapport d'activités 2021



## Les activités commerciales

OTPF EPIC - Rapport d'activités 2021

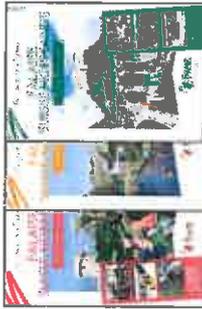
## Les services et adhésions partenariales



- **Les adhésions des partenaires :**
  - Une réduction exceptionnelle (50 %) renouvelée pour 2021
  - Des sollicitations tardives (février 2021)
  - Une recette de l'ordre de 4 000 € HT soit environ la moitié du niveau habituel
- **Les recettes publicitaires :**
  - De nouveaux supports : les « Pockets » et les écrans présents dans le bureau de Falaise
  - 3 partenaires ont profité de l'offre sur les écrans de l'Office
  - Une recette publicitaire globale de l'ordre de 4 700 € HT
- **Les adhésions groupes :**
  - La gratuité votée exceptionnellement pour la période 2020-2021
  - Des adhésions lancées pour 2021-2022

OTPF EPIC - Rapport d'activités 2021

## L'activité des groupes



- Une nouvelle année chaotique pour l'activité des groupes avec 50 % d'annulations en cours d'année
- Une reprise des démarchages avec une vingtaine de professionnels visités (Orne, Sarthe, Mayenne, Yvelines, Seine Maritime, Eure) : un accueil très positif
- Des outils de promotion en cours de refonte pour des propositions mieux ciblées et un format plus pratique
- Un nouvel atout pour le Pays de Falaise : la salle d'accueil pour les scolaires



OTPF EPIC - Rapport d'activités 2021

## L'accueil des groupes en 2021

- Des groupes de taille plus réduite
- Un belle réussite : organisation d'une journée séminaire / Escape Game avec privatisation du Mémorial de Falaise
- Une annulation d'un séjour porté par Loire Océan Voyages : un programme dans toute la Normandie pour un CA de l'ordre de 20.000 € TTC.

	Prévu	Realisé
Nb Groupes	26 (53)*	15 (8)**
Pax	872 (2.400)*	298 (276)**
CA	43 500 € (49 439 €)*	11 020 € (3 250 €)**
Recette OT	5 440 € (8 135 €)*	1 786 € (277 €)**

\* Chiffres 2019

OTPF EPIC - Rapport d'activités 2021

\*\* Chiffres 2020

## Les produits et services

### TOP 10 des ventes (en CA)

	articles	CA total
1	Magnets ( à 3,90€)	1 182,20 €
2	PASS Découverte de Falaise ( à 49 €)	784,00 €
3	Cartes postales ( à 0,90 € et 1 €)	494,00 €
4	Torchons ( à 5 et 9,90 €)	485,00 €
5	Topos Pays de Falaise ( à 10 €)	419,00 €
6	Livre Sur les chemins de l'histoire ( à 20 €)	320,00 €
7	BD Guillaume Balard et conquérant ( à 19,90 €)	279,00 €
8	Livre Pays de Falaise 39x45 ( à 20 €)	260,00 €
9	Panoplie Gauspède Hauts ( à 19,90 €)	258,80 €
10	BD normande Juin 44 tome 6 Falaise chambots ( à 19,90 €)	234,80 €

### TOP 10 des ventes (en volume)

Intitulé articles	Nb
Cartes postales ( à 0,90 et 1 €)	721
Magnets ( à 3,90€)	298
Fiches de rando ( à 1 et 1,50 €)	108
Médailles crabeau ( à 2 €)	100
Porte cd ( à 4,90 €)	99
Torchons ( à 5 et 9,90 €)	69
Topos Pays de Falaise ( à 10 €)	42
Livre Guillaume Le Conquérant ( à 6,70 €)	40
Livre Château Guilleume Le Conquérant ( à 5,70 €)	33
ocobite rose	33
Topo escalifer ( à 5 €)	30

Une baisse significative des ventes de topoguides et fiches de rando (entre -40 % en CA et - 20 % en volume) due à l'épuisement des stocks  
Le pass découverte arrive en tête grâce à un prix unitaire élevé.

Une très forte progression sur les ventes de magnet (+ 69 %) et pour les cartes postales (+ 121 %)

OTPF EPIC - Rapport d'activités 2021

## De nouvelles propositions et services

- La billetterie pour les partenaires : un démarrage progressif cet été
  - Le PASS DECOUVERTE DE FALAISE : 784-€ TTC de CA
  - La Billetterie PONT-D'OUILLY LOISIRS : 160-€ de CA
- La Location de Vélos :
  - Une expérience renouvelée pour la 2<sup>e</sup> année
  - Un échec total du service sur Falaise

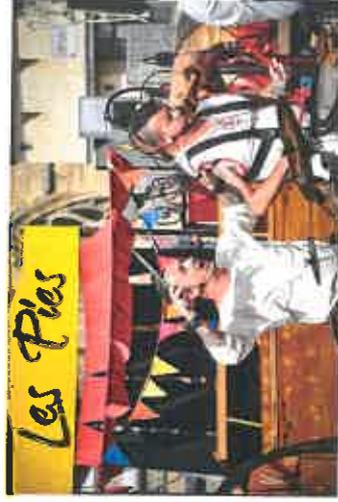


OTPF EPIC - Rapport d'activités 2021

## Les visites et sorties

- Les visites guidées de Falaise :
  - Une proposition exceptionnelle en février: 3 dates
  - 6 dates durant l'été
  - 95 visiteurs cumulés
- Les visites théâtralisées : une prise en charge de la billetterie par l'OT
  - Avec le compagnie Derrière le Masque « Ruy Blas » (7 et 10/07, 25 et 28/08) : 91 spectateurs (jauge limitée)
  - Avec la compagnie de La Lanterne : « Falaise au siècle des Lumières » (30/07) et « Les Orient d'Aubigny » (06/08) : 79 spectateurs
- Les sorties Nature en partenariat avec le CPIE et POI
  - Une nouvelle proposition tous les lundis à Pont-d'Ouilly avant les concerts de Pont-d'Ouilly sur Scène
  - 2 formats : sur l'eau (gérée par POI) et en randonnée (gérée par l'OT)
  - Pour les sorties à pied : seulement 1 départ sur 4 (météo ou pas d'inscriptions)
- Les filières :
  - 4 dates durant l'été : Mortseaux-Coulbouet, Mesnil Villement, Vignats, Ussy
  - Des retours de fréquentation mitigés
- Dans le cadre des Equidays :
  - 2 visites thématiques gratuites à Falaise pilotées par l'OT
  - Des retours positifs
- Les visites commentées :
  - 3 dates : à Falaise et Soumont Saint Quentin
  - 39 visiteurs cumulés

OTPF EPIC - Rapport d'activités 2021



## ANIMATION ET GRANDS EVENEMENTS

### Focus sur « La Falaisienne contre le Cancer (10/10) »

- Une belle opération avec 630 inscriptions et sans doute plus de 700 participant(e)s
- L'Office de Tourisme mobilisé spontanément comme partenaire privilégié en soutien à l'UCIA :
  - Centralisation et réception des inscriptions
  - Relai auprès du réseau des bénévoles de l'OT
  - Prêt de matériel
  - Point de vente des goodies « octobre rose »
  - Participation aux « vitrines roses »



OTPF EPIC - Rapport d'activités 2021

### Les grands événements

- Les EXTRAVERTIES (20 au 22 mai) :
  - Nouveau report pour raisons sanitaires
- Les Médiévales de Falaise (14 et 15 août) :
  - Une édition très réussie malgré un contexte particulier
  - 8 000 visiteurs
  - Une participation de l'office avec la gestion des bénévoles et l'organisation du Marché
  - Un record pour le marché : + de 9 200 € de recettes pour + de 70 exposants
- La Fiancée de Falaise – Le Retour à la Paix (14/07 au 21/08)
  - Une nouvelle version faisant la part belle aux civils et à la Reconstruction
  - Près de 5 000 spectateurs cumulés sur l'ensemble de la période
  - Un public moins nombreux qu'en 2019 : effet anniversaire, météo difficile
  - Mais un véritable plus pour la valorisation de la Mémoire et l'animation du territoire
  - Une réflexion pour reconduire la manifestation uniquement sur la mois d'août



OTPF EPIC - Rapport d'activités 2021

### Les EQUIDAYS (23 au 28 octobre)

- Falaise : ville hôte des Equidays le 26 octobre après Caen, Bayeux et Vire (puis Lisieux et Deauville)
- Accueil du village des Equidays de 14 h 00 à 17 h 30 au parc de la Fresnaye : animations, ateliers et parade
- Des animations sur le territoire :
  - Visites spéciales de Falaise (Office de Tourisme) les 23, 24 et 27 octobre
  - Animations à la médiathèque : expositions, contes, jeux vidéos...
  - Visite de la clinique vétérinaire (28 octobre)



OTPF EPIC - Rapport d'activités 2021

## Des projets pour 2022

- **Un recentrage des actions de l'Office :**
  - Autour des partenaires, de l'accueil et de la promotion
  - Limiter l'action directe de l'OT en matière d'animations
- **Rester dans la continuité des actions engagées :**
  - Adaptation des modalités d'accueil
  - Dynamique de la promotion et de la communication autour du déploiement de l'identité « Falaise-Suisse Normande »
  - Développement de la politique partenariaires (accompagnement, services...)
  - Continuer l'expérience des billetteries
- **Accompagner la dynamique de relance :**
  - Reprise / renforcement de la prospection et démarchages
  - Reprise des salons
  - Alimentation et mise en service du nouveau site Internet
- **Des actions de développement autour de la thématique mémorielle:**
  - Une mutualisation pour les visites du Mémorial
  - La création d'un parcours de visite guidée à Falaise
  - Une valorisation de l'espace « Poche de Falaise-Chambois »

OTPF EPIC - Rapport d'activités 2021

## DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

## RAPPORT ANNUEL 2021

## Mémorial de Falaise – La guerre des civils

## DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

## RAPPORT ANNUEL 2021



SAEML Le Mémorial de Caen



2/23

SAEML Le Mémorial de Caen

Le Mémorial de Falaise a été inauguré le 8 mai 2016.

En 2021, compte tenu du contexte sanitaire, le site a été ouvert au public :

- les 22, 23 et 24 mai,
- du 5 juin au 29 août,
- ponctuellement entre le 30 août et le 22 octobre,
- du 23 octobre au 14 novembre,
- les week-ends des 4-5 et 11-12 décembre,
- du 18 au 30 décembre 2021.

Pour mémoire, en 2019, la période d'ouverture s'étendait du 6 avril au 3 novembre inclus. Il s'agit du sixième exercice d'exploitation du site.

### 1.1. Indications relatives à l'exécution du service

- Fréquentation par catégorie d'usagers, de tarifs et d'activités détaillée par mois,
- Détail des activités pratiquées,
- Évolution prévisible de l'activité,
- Nature et description des incidents rencontrés dans l'exploitation du service.

Les tableaux mensuels détaillant la fréquentation du musée sont présentés en annexe.

En 2021, le Mémorial de Falaise présentait deux activités :

- La billetterie (individuelle et groupes),
- La boutique.

Les services proposés aux visiteurs sont les suivants :

- Des visites animées pour les groupes scolaires, les groupes adultes et les individuels,
- Des ateliers pédagogiques dans deux salles prévues à cet effet,
- Des audioguides, déclinés en quatre langues et deux niveaux (français, français enfants, anglais, anglais enfants, néerlandais, allemand),
- Des guides multimédias (mini-tablettes) en LSF (langue des signes française),
- Des visites commentées des cimetières militaires polonais et canadien situés à proximité de Falaise pour des groupes scolaires ou adultes,
- Deux visites commentées du musée par le responsable du site sur la thématique de la Reconstruction, dont une annulée faute d'inscriptions suffisantes (trois personnes inscrites),

## 1. DONNÉES TECHNIQUES



3/23



4/23

- Une exposition de tracteurs anciens devant le musée, annulée en raison de la crise sanitaire.

L'activité budgétée pour l'exercice 2021 est la suivante :

Fréquentation totale	9 471 visiteurs
dont Individuels :	6 603
Groupes adultes :	608
Groupes scolaires :	729
Gratuits :	1 531
Chiffre d'affaires billetterie	48 k€ HT
Chiffre d'affaires boutique	29 k€ HT

Les principaux incidents rencontrés en 2021 dans l'exploitation du service sont les suivants :

- Présence de pigeons sur le toit entraînant des déjections régulièrement constatées devant l'entrée des visiteurs ;
- Nombre important d'insectes morts aux étages du musée, de septembre à novembre ;
- Intervention sur la double-porte de la salle immersive pour lui permettre de se refermer complètement en évitant le frottement au sol ;
- Panne d'ascenseur avec 4 visiteurs bloqués à l'intérieur nécessitant l'intervention de la société Espass Ascenseur ;
- Rampe d'ampoules Led située dans l'escalier menant du premier au second étage (côté toilettes) détachée à deux reprises à deux endroits différents ;
- Panne de deux écrans en salle immersive nécessitant le passage de la société Auvisys ;
- Dégradation constatée sur certains articles de la boutique due aux UV (boies vitrées du rez-de-chaussée) ;
- Malfaçons relevant de la garantie « dommages-ouvrages » du propriétaire, signalées en 2017 et toujours en attente de travaux :
  - Parquet (bois de bout) soufflé dans le hall le long de la baie vitrée donnant sur le jardin du musée.

Concernant l'ouverture du site en décembre 2021 à la demande du délégant, voici les chiffres de fréquentation enregistrés au jour le jour :

Samedi 4 :	6 visiteurs
Dimanche 5 :	11 visiteurs
Samedi 11 :	11 visiteurs
Dimanche 12 :	14 visiteurs
Samedi 18 :	7 visiteurs
Dimanche 19 :	6 visiteurs
Lundi 20 :	11 visiteurs
Mardi 21 :	13 visiteurs
Mercredi 22 :	13 visiteurs
Jeudi 23 :	10 visiteurs
Lundi 27 :	30 visiteurs
Mardi 28 :	50 visiteurs
Mercredi 29 :	61 visiteurs
Jeudi 30 :	33 visiteurs

Soit un total de 276 visiteurs sur 14 jours d'ouverture.

## 1.2. Indications relatives aux principaux moyens mis en œuvre par le Fermier

- Modifications éventuelles des effectifs du service et la qualification des agents,
- Modifications éventuelles de l'organisation du service,
- Moyens nouveaux affectés à l'exécution du service, avec leur date d'acquisition.

En 2021, un référent site à temps plein, salarié de la SAEML Le Mémorial de Caen, a été présent au Mémorial de Falaise pendant la période d'ouverture.

Sur l'année 2021, un effectif moyen de 0,33 ETP (équivalent temps plein) a été affecté au site de Falaise.

À chaque fois que de besoin, du personnel qualifié de la SAEML Le Mémorial de Caen est intervenu spécifiquement sur place pour assurer les visites et animations pendant la période de fermeture du musée.

## 1.3. Indications relatives à l'état et à l'entretien des moyens mis à la disposition du Fermier ou acquis par ses soins

- Programme d'entretien préventif des installations,
- Programme mis à jour entretien-renouvellement,
- Nature des prestations à effectuer et périodicité,
- État détaillé de l'évolution des biens mis à disposition ou acquis par les soins du fermier, des travaux, réparations, renouvellement de l'année écoulée et prévisibles, ainsi que des améliorations dont ils peuvent faire l'objet.

Le site du Mémorial de Falaise a été intégralement réhabilité au moment d'être confié au Fermier.

La visite périodique de la Commission de sécurité s'est déroulée le 29 juin 2021 et a rendu un avis favorable à la poursuite de l'exploitation.

Les chaudières ont été démontées en août et septembre pour mettre en place un nouveau raccordement au chauffage collectif centralisé par la Ville de Falaise (travaux supervisés par la société Dalika).

Liste des contrats d'entretien et de maintenance conclus par la SAEML Le Mémorial de Caen pour le site de Falaise :

Nom du prestataire	Nature de la prestation	Date du contrat	Durée du contrat
SEGID	Nettoyage des locaux	02/05/2016	3 ans
RECORD	Maintenance des portes automatiques	01/08/2016	1 an
A.F. MAINTENANCE	Maintenance des portes battantes automatiques de la salle immersive	01/04/2017	1 an
ESPASS	Maintenance de l'ascenseur	01/04/2017	3 ans
FOUCHARD SERVICES	Maintenance des équipements de chaufferie et de climatisation	01/01/2017	1 an
AUVISYS	Entretien du matériel multimédia de la salle immersive	01/05/2017	1 an
GTP GUERIN	Maintenance du matériel incendie	19/02/2018	1 an

Les évolutions apportées par le fermier sur la muséographie en 2021 sont les suivantes :

**Hall :**

- Installation d'un distributeur de boissons chaudes destiné aux visiteurs (exploitation concédée).
- Installation d'un meuble supplémentaire pour présenter le textile en boutique.

**R+1 et R+2 :**

- Démontage de l'exposition temporaire « Jeux et jouets de guerre » ;
- Ajout d'objets sur le thème de la Reconstruction dans certaines des vitrines conservées de l'ancienne exposition temporaire.

**Dons d'objets et documents**

3 dons d'objets et documents et un lot de 20 photos ont été effectués.

## 2. DONNÉES FINANCIÈRES

### 2.1. Compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation

(en k€)	2021 Falaise
<b>VISITEURS</b>	<b>9 471</b>
<b>CA. HT</b>	
BILLETTERIE	46
LIBRAIRIE	29
RESTAURANT	0
<b>TOTAL CA. HT</b>	<b>75</b>
<b>MARGE</b>	
BILLETTERIE	46
LIBRAIRIE	13
RESTAURANT	0
<b>MARGE BRUTE</b>	<b>59</b>
<b>AUTRES PRODUITS</b>	
Divers	19
Produits financiers	0
Produits nets coédition	0
Sous-total autres produits	19
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS</b>	<b>19</b>
<b>PERSONNEL</b>	<b>35</b>
dont intéressement	1
<b>COMMUNICATION</b>	<b>9</b>
<b>AUTRES CHARGES</b>	<b>67</b>
REDEVANCES à verser aux Collectivités	0
AMORTISSEMENTS	21
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>132</b>
<b>RESULTAT BRUT</b>	<b>59</b>
<b>Ventilation analytique des charges de structure</b>	<b>8</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>51</b>
<b>après ventilation des charges de structure</b>	<b>43</b>

### 2.2. Présentation des méthodes et des éléments de calcul retenus

La comptabilité du site du Mémorial de Falaise fait partie des comptes de la SAEML Le Mémorial de Caen, dont le Mémorial de Falaise constitue un établissement.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Comparabilité et continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels sont établis conformément au règlement de l'ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au plan comptable général.

Les produits et les charges directement rattachés au site de Falaise lui sont imputés via la comptabilité analytique.

Les charges de structure de la SAEML Le Mémorial de Caen sont affectées de manière extracomptable au site du Mémorial de Falaise selon la méthode suivante :

- Charges de structure ventilées : masse salariale chargée (rubriques de gestion 201 à 207), avant intéressement et participation, diminuée des aides reçues sur contrats de travail, pour les salariés occupant des fonctions de « siège » au sein des établissements gérés par la SAEML Le Mémorial de Caen ;
- Clé de répartition : effectif salarié ETP (équivalent temps plein), hors salariés concernés par la ventilation des frais de personnel.

Soit pour l'exercice 2021 :

- Charges de structure ventilées : 1 362 k€ ;
- 0,3 ETP pour le site de Falaise, soit un taux de ventilation de 0,6 % des frais de structure 2021 ;
- Soit une quote-part de charges de 8 k€ pour le site de Falaise au titre de 2021.

**2.3. État des variations du patrimoine immobilier**

Non applicable (le patrimoine immobilier appartient à la collectivité).

**2.4. Compte-rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué**

Les biens ont été mis à la disposition du Fermier fin avril 2016.

**2.5. État de suivi du programme contractuel d'investissements**

Aucun investissement n'a été réalisé par la SAEML Le Mémorial de Caen en 2021.

**2.6. État des autres dépenses de renouvellement contractuelles réalisées**

Non applicable.

**2.7. Inventaire des biens de retour et de reprise du service délégué**

Cf. liste des biens en annexe.

**2.8. Engagements à incidences financières liés à la délégation de service public**

Il n'existe pas d'engagements à incidences financières liés à la délégation de service public, notamment en ce qui concerne le personnel qui est salarié de la SAEML Le Mémorial de Caen.



13/23



14/23

*Analyse de la qualité du service présentant les évolutions constatées en ce domaine et les mesures que le Fermier envisage de mettre en œuvre pour la poursuite de l'exploitation.*

Un cahier d'observations, suggestions et/ou réclamations est mis à la disposition des visiteurs. Chaque fiche fait l'objet d'un suivi.

En 2021, aucune fiche n'a été renseignée.

Nous avons également suivi régulièrement les avis sur Facebook, Google et TripAdvisor (copies en annexe du présent rapport).

Les points positifs recensés concernent l'émotion ressentie au cours de la visite (notamment dans la salle immersive), le thème (les civils dans la guerre) qui fait que le Mémorial de Falaise se distingue des autres musées, l'accueil reçu, la qualité de la scénographie ou encore la boutique.

Les points d'améliorations portent sur la fermeture du site pendant le temps du déjeuner le midi en période estivale.

### 3. ANALYSE DE LA QUALITÉ DE SERVICE



15/23



16/23

Informations utiles relatives à l'exécution du service et notamment les tarifs pratiqués, leur mode de détermination et leur évolution, ainsi que les autres recettes d'exploitation de l'équipement.

## Tarifs 2021 (en euros TTC)

PLEIN TARIF	7.50 €
TARIF RÉDUIT	6.50 € <ul style="list-style-type: none"> <li>• Scolaires de 10 à 18 ans en individuel</li> <li>• Tous les étudiants</li> <li>• Personnes du 3<sup>e</sup> âge en individuel (+ 65 ans)</li> <li>• Enseignants</li> <li>• Sociétés individuelles MGEN</li> <li>• Accompagnateurs d'invalides ou de handicapés</li> <li>• Militaires en tenue ou non de tenue</li> </ul>
TARIF GROUPES ADULTES	6.00 € <ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupes de plus de 20 personnes (1 gratuit pour 20 payants)</li> <li>• Consulter les accords applicatifs dans les notes de service à la caisse</li> </ul>
TARIF GROUPES SCOLAIRES	4.50 € secondaires 2.50 € primaires Groupes scolaires de 25 enfants minimum, y compris primaires (1 accompagnateur gratuit pour 10 payants)
TARIF FALAISIEN	3.00 € habitants Falaise + CC Pays de Falaise Sur présentation d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile
PASS FAMILLE	18.00 € par famille 2 adultes et au moins 1 enfant de 10 à 18 ans ou 1 adulte et au moins 2 enfants de 10 à 18 ans.
BILLET BATAILLE DE NORMANDIE	28.00 € 3 sites : Mémorial de Falaise, Mémorial de Caen, Arromanches 360
BILLET 2 SITES Mémorial de Caen et Mémorial de Falaise	24.00 € 2 sites : Mémorial de Falaise, Mémorial de Caen
GRATUIT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enfants de moins de 10 ans accompagnés</li> <li>• Tous les handicapés</li> <li>• Tous anciens combattants</li> <li>• Chômeurs</li> <li>• Bénéficiaires de RSA</li> <li>• Dépendés de recherche d'emploi</li> <li>• Organismes de tourisme (agente de voyages, autocaristes, tour operators)</li> <li>• Chauffeurs de car accompagnant un groupe</li> <li>• Guides-interprètes locaux et guides C.B.M.M.A.</li> <li>• Professeurs préparant une visite scolaire de « Pass enseignement » délivré par le Mémorial de Caen</li> <li>• Journalistes</li> <li>• Conservateurs de musées (ou directeurs ou attachés de presse)</li> <li>• Pupilles de la Nation</li> <li>• Dépendés, résidents, ruculiers et réfugiés (sur carte)</li> <li>• Invalides de guerre et veuves de guerre</li> <li>• Membres de l'Association des Armés du Mémorial</li> <li>• Membres ECOM</li> <li>• Personnel des musées de l'Étape Historique</li> <li>• Membres des Comités de soutien britannique, canadien, américain (+ conjoints)</li> </ul>

## 4. ANNEXES

Les tarifs pratiqués en 2021 sont conformes à ceux proposés au moment de la signature de la convention de délégation de service public, seuls les tarifs des billets multi-sites ayant évolué.

A noter que le Mémorial de Montormel n'a pas souhaité reconduire en 2021 le billet jumelé à 9 euros.

Un nouveau produit (« Pass Découverte ») a été mis en place en cours de saison estivale : il regroupe trois sites falaisiens (Château, Musée des automates, Mémorial) et il est vendu par l'Office du Tourisme du Pays de Falaise.

La billetterie a représenté un chiffre d'affaires de 46 k€ HT en 2021. Le chiffre d'affaires réalisé par la boutique s'est élevé à 29 k€ HT.

Les autres recettes d'exploitation (19 k€) sont constituées du chiffre d'affaires des animations et des audioguides, mais également du fonds de solidarité perçu sur le premier semestre en raison de la fermeture administrative du site (15 k€).

Vous trouverez à la fin de ce rapport les tableaux mensuels détaillant la fréquentation du musée.

## Avis 2021 sur la page Facebook.

« Très beau musée pour ne pas oublier cette sombre page de notre histoire et de surcroît, un très bon accueil »

## Avis 2021 sur la page Tripadvisor.

- « entrée fermée à l'office du tourisme qui en face on nous informe que des 49 personnes le musée ferme pour ne pas à avoir à demander un pass sanitaire. Accès avec une rampe, RAS Visite débute au 1er avec ascenseur, vous parcourez tout l'étage, et seul un escalier pour descendre, obligé de faire le musée à contre sens pour reprendre l'ascenseur, une partie n'est pas accessible. Dommage »
- « Musée très intéressant quant à la vie en Normandie lors du second conflit mondial. Les documents et accessoires sont d'excellente facture, ils sont bien présentés. Les vidéos avec les témoignages sont très intéressantes. Les différents tableaux expliquant les diverses situations sont bien faits. C'est un musée qui est intéressant à faire pour apprendre les divers épisodes de ces moments noirs de l'histoire de France? »
- « Ce musée est poignant car il raconte ce qu'on vécu les civils pendant les bombardements. Et un film de dix minutes très émouvant »
- « Le mémorial de Falaise faisait partie de ces choses marquées sur ma feuille de route pour la visite de la Normandie. Une fois vu, je ne peux que dire qu'heureusement j'ai terminé la journée avec le mémorial de Montormel, l'un des plus recommandables de Normandie, et le oeuembert. »
- « Mémorial très intéressant avec de nombreux témoignages et informations sur le vécu local des bombardements. Complémentaires avec les autres musées visités durant nos vacances (Caen, Arromanches, Bayeux, Cherbourg). Musée qui a beaucoup intéressé nos 3 enfants avec des audio guides adaptés à leur âge. Accueil pas très sympathique par contre. »
- « Visite à faire, qui a marqué les enfants avec les petites vidéos de témoignage. Ce musée est poignant. Nous trouvons que ce musée est beaucoup plus "parlant" que le mémorial de Caen. A faire !!! »
- « Est-il normal qu'un mémorial de cette importance soit fermé en septembre ? Dommage, il y a tant à découvrir sur la bataille de Normandie. »

## Avis 2021 sur Google :

- « Très intéressant... j'ai beaucoup apprécié les témoignages de personnes ayant vécu à cette période »
- « Très beau site chargé d'émotion à faire absolument »
- « Très intéressant »
- « Visite très intéressante. Accueil très sympathique. »
- « L'accueil est très sympathique. Le musée est magnifique et très bien fait. Les témoignages et les expositions sont très intéressants. Cela vaut largement le prix de la visite, qui n'est pas si élevé que ça pour tout ce qu'il y a à voir (notamment des films d'époque). Vraiment très contente de l'avoir fait. »

- « Un musée très intéressant et moins cher que celui de Caen. De nombreuses choses à voir et une grande boutique. Un court film également qui vous plonge vraiment dans cette dure époque. Personnel très agréable »
- « Très beau mémorial et très fort en émotions »
- « Nous avons aimé, l'accueil très chaleureux. »
- « Musée de mémoire très intéressant Témoignages de civils poignants A voir »
- « Très beau mémorial personnel agréable je vous recommande de faire ce mémorial et en plus très belle boutique de souvenirs »
- « Formidable »
- « Musée intéressant, agréable et bien documenté »
- « Musée vraiment très intéressant. Photos, commentaires, parcours de vie très bien mis en valeur. Totale découverte concernant l'effet de la guerre sur la population. Devrait être vu par tout le monde. Quant au film, il nous projette dans l'enfer de la guerre. Effet terrible. Conclusion : à visiter absolument »
- « Un aspect souvent oublié, complémentaire des nombreux Musées sur le D Day et la bataille de Normandie. Immersion dans la vie quotidienne pendant la guerre avec des témoignages forts. Musée très bien scénographié. Prévoir au moins 2 heures de visites. »
- « Très instructif et étonnant »
- « Très beau musée, avec des magnifiques photos, objets exposés... le film immersif pour finir la visite est très bien fait »
- « Très intéressant et étonnant. »
- « Musée très complet, Beaucoup de témoignages vidéos. Il faut bien 2 heures pour tout voir et écouter. Le plus la visite guidée audio qui apporte des compléments d'info. »
- « Très beau musée, accueil sympathique. Un beau travail de présentation et de mise en valeur des pièces. Et le film à la fin est superbe. Je recommande fortement ! »
- « Très bonne, intéressante et étonnante visite. »
- « Très bien par contre ouverture à 11h et fermeture le midi @ 13h .... Beaucoup trop court pour tout voir, alors que le contenu est passionnant et la boutique très fournie.... »
- « C'est très bien représenté. »
- « Visite à faire, qui a marqué les enfants avec les petites vidéos de témoignage. Ce musée est poignant. Nous trouvons que ce musée est beaucoup plus "parlant" que le mémorial de Caen. A faire !!! »
- « Très beau musée. »
- « Impressionnant. Dès le début de l'exposition, les affiches donnent une idée ce que "perdre sa liberté" peut être en des temps compliqués. Cela mériterait d'être montré à ceux qui défilent contre le pass sanitaire. L'immersion dans la vie quotidienne de cette époque est réussie. Le final, dans la salle au plancher de verre laissant voir les restes d'un bombardement pendant la diffusion du film, est bouleversant. On ne peut pas s'empêcher de penser à ceux qui ont subi cette horreur. Une expérience à faire. »
- « Très beau musée qui aborde avec franchise et simplicité un morceau d'histoire dont on parle peu, les civils dans la dernière guerre mondiale. Étonnant ! »
- « Superbe ville avec ses monuments »
- « Excellente visite, le personnel était très accueillant, j'ai trouvé que ce musée était plus à la portée des enfants que le mémorial de Caen, j'ai particulièrement aimé le second étage. »
- « Musée très agréable. De nombreuses informations, des visuels clairs et intéressants même pour les plus jeunes. La personne de l'accueil est très agréable et nous renseigne avec

- bienveillance. Le film immersif est très bien réalisé, l'expérience est étonnante. Merci de nous permettre une autre vision de cette période. »
- « Très beau musée, à faire si vous visitez le coin. »
- « Très bien fait et présenté, le film immersif est très prenant. »
- « Très bon musée, très bon accueil, très instructif »
- « Musée à voir absolument, il retrace très bien la vie quotidienne pendant la guerre. Très touchant et honnête sur les méfaits des allemands mais aussi des français. Très rare dans un musée. Comptez environs 2 heures de visite. »
- « Petit musée qui fourmille, nous avons appris beaucoup et différemment, un seul bâtiment créneau d'ouverture bien bien léger »
- « Bonne immersion dans notre passé. Beau musée... Dédicace par l'autour d'un livre dans l'espace souvenir... Manque de place assise dans l'espace visuel... »
- « Un musée très instructif sur les civils pendant la deuxième guerre mondiale. La projection avec les terribles sons des bombardements ne laissera personne indifférent. Je recommande de commencer la visite par ce film. »
- « J'ai beaucoup aimé »
- « Beau musée, prévoir 2h30 de visite »
- « Musée mémorial très réussi en particulier au 2e étage la vie sous l'occupation. Mérite d'être connu. »
- « Très beau musée car très belles mises en scène et film impressionnant de réalisme ! »



Cycle de conférences 2021 au Mémorial de Falaise : programme et fréquentation

Pas de conférence organisée en 2021 en raison des contraintes sanitaires en vigueur.

FREQUENTATION PAR TYPE DE VISITEURS ANNEE 2021 EN NOMBRE DE PERSONNES

INDIVIDUS ADULTES	923
INDIVIDUS ENFANTS	647
BOUVENNAIS	7 301
TOTAL	8 871

ETAT DES VENTES RELATIVES ANNEE 2021

PLANS D'APP	2 400
DAIF FIBREUT	3 376
PAIS FAMILIA (2 adultes et 3 enfants) + HOMME DE PERSONNES	1 881
BARANOVIC *	81
DAIF ACCORD COMMERCIAL ADULTE	782
DAIF ACCORD COMMERCIAL ENFANT	32
MÉMORIAL DE CAEN + MÉMORIAL DE FALAISE	119
AMORANCHES + MÉMORIAL DE FALAISE	178
LISTE BATAILLE DE NORMANDIE	889
DAIF AMBASSADE CDC PAIS DE FALAISE	108
DAIF ENCLAVE ADULTE	818
DAIF ENCLAVE ENFANT	487
DAIF ENCLAVE FAMILIALE FALAISE	288
DAIF ENCLAVE FAMILIALE BICOLORE	288
ADULTES	3 581
ENFANTS	8 474

\* Le MÉMORIAL est une offre d'accès à un accès Mémorial de Caen, au service clientèle d'accompagnement et au Mémorial de Falaise

STATISTIQUES DE PROVENANCE VISITEURS

REGIONS / PAYS	4916 (hors 8030 Colombie)	% VISITEURS
Métropole (dont Caennais)	4916 (hors 8030 Colombie)	47,3%
Île de France	289	16,3%
Pays de la Loire	332	6,9%
Bretagne	481	6,5%
Centre Val de Loire	340	2,0%
Nord de France	417	4,7%
Normandie (hors Alpes)	208	3,9%
Alsace	3 238	18,0%
Deux Tillot (hors)	8 787	81,6%
FRANCE / total	30,3%	

EU	110	1,2%
USA	33	0,3%
Allemagne	83	0,7%
Belgique	339	3,0%
Portugal	383	3,7%
Italie	246	2,3%
Deux Tillot (hors)	384	7,4%
FRANCE / total	7,8%	



FREQUENTATION PAR TYPE DE VISITEURS JANVIER 2021 EN NOMBRE DE PERSONNES

GROUPES ADULTES	0
GROUPES SCOLAIRES	0
INDIVIDUELS	0
TOTAL	0



ETAT DES VENTES BILLETTERIE JANVIER 2021

PLEIN TARIF	0
TARIF REDUIT	0
PASS FAMILIAL (2 adultes et 1 enfant) - NOMBRE DE PERSONNES	0
MEMORPASS*	0
TARIF ACCORD COMMERCIAL ADULTE	0
TARIF ACCORD COMMERCIAL ENFANT	0
MEMORIAL DE CASH + MEMORIAL DE FALAISE	0
APPROXIMACHES + MEMORIAL DE FALAISE	0
BILLET BATAILLE DE NORMANDIE	0
TARIF HABITANTS CDC PAYS DE FALAISE	0
TARIF GROUPES ADULTE	0
TARIF GROUPES SCOLAIRES PRIMAIRE	0
TARIF GROUPES SCOLAIRES SECONDAIRE	0
GRATUIT	0
TOTAL	0

\* Le MEMORPASS est une carte d'accès d'un an au Mémorial de Caen, au château d'Ardenne et au Mémorial de Falaise

STATISTIQUES DE PROVENANCE VISITEURS

REGIONS / PAYS		% / TOTAL VISITEURS
Normandie (dont Caennaise)	0	0,0%
Ile de France	0	0,0%
Pays de Loire	0	0,0%
Bretagne	0	0,0%
Centre Val de Loire	0	0,0%
Picardie	0	0,0%
Alsace	0	0,0%
Grand Est	0	0,0%
Provence Alpes	0	0,0%
Autres	0	0,0%
Sans Total France	0	0,0%
<b>% France / total</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>
GB	0	0,0%
USA	0	0,0%
Allemagne	0	0,0%
Belgique	0	0,0%
Pays Bas	0	0,0%
Autres	0	0,0%
Sans Total Etranger	0	0,0%
<b>% Etranger / total</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>

FREQUENTATION PAR TYPE DE VISITEURS FEVRIER 2021 EN NOMBRE DE PERSONNES

GROUPES ADULTES	0
GROUPES SCOLAIRES	0
INDIVIDUELS	0
TOTAL	0



ETAT DES VENTES BILLETTERIE FEVRIER 2021

PLEIN TARIF	0
TARIF REDUIT	0
PASS FAMILIAL (2 adultes et 1 enfant) - NOMBRE DE PERSONNES	0
MEMORPASS*	0
TARIF ACCORD COMMERCIAL ADULTE	0
TARIF ACCORD COMMERCIAL ENFANT	0
MEMORIAL DE CASH + MEMORIAL DE FALAISE	0
APPROXIMACHES + MEMORIAL DE FALAISE	0
BILLET BATAILLE DE NORMANDIE	0
TARIF HABITANTS CDC PAYS DE FALAISE	0
TARIF GROUPES ADULTE	0
TARIF GROUPES SCOLAIRES PRIMAIRE	0
TARIF GROUPES SCOLAIRES SECONDAIRE	0
GRATUIT	0
TOTAL	0

\* Le MEMORPASS est une carte d'accès d'un an au Mémorial de Caen, au château d'Ardenne et au Mémorial de Falaise

STATISTIQUES DE PROVENANCE VISITEURS

REGIONS / PAYS		% / TOTAL VISITEURS
Normandie (dont Caennaise)	0	0,0%
Ile de France	0	0,0%
Pays de Loire	0	0,0%
Bretagne	0	0,0%
Centre Val de Loire	0	0,0%
Picardie	0	0,0%
Alsace	0	0,0%
Grand Est	0	0,0%
Provence Alpes	0	0,0%
Autres	0	0,0%
Sans Total France	0	0,0%
<b>% France / total</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>
GB	0	0,0%
USA	0	0,0%
Allemagne	0	0,0%
Belgique	0	0,0%
Pays Bas	0	0,0%
Autres	0	0,0%
Sans Total Etranger	0	0,0%
<b>% Etranger / total</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>

FREQUENTATION PAR TYPE DE VISITEURS MARS 2021 EN NOMBRE DE PERSONNES

GROUPES ADULTES	0
GROUPES SCOLAIRES	0
INDIVIDUELS	0
TOTAL	0



ETAT DES VENTES BILLETTERIE MARS 2021

PLEIN TARIF	0
TARIF REDUIT	0
PASS FAMILIAL (2 adultes et 1 enfant) - NOMBRE DE PERSONNES	0
MEMORPASS*	0
TARIF ACCORD COMMERCIAL ADULTE	0
TARIF ACCORD COMMERCIAL ENFANT	0
MEMORIAL DE CASH + MEMORIAL DE FALAISE	0
APPROXIMACHES + MEMORIAL DE FALAISE	0
BILLET BATAILLE DE NORMANDIE	0
TARIF HABITANTS CDC PAYS DE FALAISE	0
TARIF GROUPES ADULTE	0
TARIF GROUPES SCOLAIRES PRIMAIRE	0
TARIF GROUPES SCOLAIRES SECONDAIRE	0
GRATUIT	0
TOTAL	0

\* Le MEMORPASS est une carte d'accès d'un an au Mémorial de Caen, au château d'Ardenne et au Mémorial de Falaise

STATISTIQUES DE PROVENANCE VISITEURS

REGIONS / PAYS		% / TOTAL VISITEURS
Normandie (dont Caennaise)	0	0,0%
Ile de France	0	0,0%
Pays de Loire	0	0,0%
Bretagne	0	0,0%
Centre Val de Loire	0	0,0%
Picardie	0	0,0%
Alsace	0	0,0%
Grand Est	0	0,0%
Provence Alpes	0	0,0%
Autres	0	0,0%
Sans Total France	0	0,0%
<b>% France / total</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>
GB	0	0,0%
USA	0	0,0%
Allemagne	0	0,0%
Belgique	0	0,0%
Pays Bas	0	0,0%
Autres	0	0,0%
Sans Total Etranger	0	0,0%
<b>% Etranger / total</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>

FREQUENTATION PAR TYPE DE VISITEURS AVRIL 2021 EN NOMBRE DE PERSONNES

GROUPES ADULTES	0
GROUPES SCOLAIRES	0
INDIVIDUELS	0
TOTAL	0



ETAT DES VENTES BILLETTERIE AVRIL 2021

PLEIN TARIF	0
TARIF REDUIT	0
PASS FAMILIAL (2 adultes et 1 enfant) - NOMBRE DE PERSONNES	0
MEMORPASS*	0
TARIF ACCORD COMMERCIAL ADULTE	0
TARIF ACCORD COMMERCIAL ENFANT	0
MEMORIAL DE CASH + MEMORIAL DE FALAISE	0
APPROXIMACHES + MEMORIAL DE FALAISE	0
BILLET BATAILLE DE NORMANDIE	0
TARIF HABITANTS CDC PAYS DE FALAISE	0
TARIF GROUPES ADULTE	0
TARIF GROUPES SCOLAIRES PRIMAIRE	0
TARIF GROUPES SCOLAIRES SECONDAIRE	0
GRATUIT	0
TOTAL	0

\* Le MEMORPASS est une carte d'accès d'un an au Mémorial de Caen, au château d'Ardenne et au Mémorial de Falaise

STATISTIQUES DE PROVENANCE VISITEURS

REGIONS / PAYS		% / TOTAL VISITEURS
Normandie (dont Caennaise)	0	0,0%
Ile de France	0	0,0%
Pays de Loire	0	0,0%
Bretagne	0	0,0%
Centre Val de Loire	0	0,0%
Picardie	0	0,0%
Alsace	0	0,0%
Grand Est	0	0,0%
Provence Alpes	0	0,0%
Autres	0	0,0%
Sans Total France	0	0,0%
<b>% France / total</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>
GB	0	0,0%
USA	0	0,0%
Allemagne	0	0,0%
Belgique	0	0,0%
Pays Bas	0	0,0%
Autres	0	0,0%
Sans Total Etranger	0	0,0%
<b>% Etranger / total</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>

FREQUENTATION PAR TYPE DE VISITEURS MAI 2021 EN NOMBRE DE PERSONNES



BENEFICIAIRES ADULTE	39
BENEFICIAIRES SCOLAIRES	61
BENEFICIAIRES	623
TOTAL	703

ETAT DES VENTES BILLETTERIE MAI 2021

PLEIN TAUF	85
TAUF REDUIT	13
PASS FAMILLE (2 adultes et 1 enfant) - NOMBRE DE PERSONNES	353
BENEFICIAIRE*	0
TAUF ACCES COMMERCIAL ADULTE	2
TAUF ACCES COMMERCIAL ENFANT	1
MEDAGNOL DE CASH + MEMORIAL DE FALAISE	48
BILLET AEROMARCHEES 300 + MEMORIAL DE FALAISE	5
BILLET INITIAL DE MEMORIAL	43
TAUF INITIATION CEC-FAIS DE FALAISE	16
TAUF BENOUE ADULTE	304
TAUF BENOUE SCOLAIRE PRIMAIRE	0
TAUF BENOUE SCOLAIRE SECONDAIRE	59
OBATLUT	82
TOTAL	1000

\* le BENEFAICIAIRE est une carte d'accès d'un ou en l'honneur de Cass, au départ circulaire d'Arromanches et au l'honneur de Falaise

STATISTIQUES DE PROVENANCE VISITEURS

REGIONS / PAYS	Nombre (hors Colombie)	% / TOTAL VISITEURS
Normandie (hors Colombie)	422 (hors 321 Colombie)	70,00%
de de France	80	8,00%
Pays de Loire	49	7,00%
Bretagne	9	0,90%
Centre Val de Loire	11	1,30%
Île de France	11	1,30%
Alsace	0	0,00%
Autres	48	5,80%
<b>Sans Total France</b>	<b>598</b>	<b>85,00%</b>
<b>% étranger / total</b>	<b>100</b>	<b>14,00%</b>

REGIONS / PAYS	Nombre	% / TOTAL VISITEURS
GB	0	0,00%
USA	0	0,00%
Allemagne	0	0,00%
Belgique	0	0,00%
Pays Bas	0	0,00%
Chine	1	0,10%
Sans Total étranger	1	0,10%
<b>% étranger / total</b>	<b>100</b>	<b>14,00%</b>

FREQUENTATION PAR TYPE DE VISITEURS JUIN 2021 EN NOMBRE DE PERSONNES



BENEFICIAIRES ADULTE	261
BENEFICIAIRES SCOLAIRES	278
BENEFICIAIRES	2 008
TOTAL	2 547

ETAT DES VENTES BILLETTERIE JUIN 2021

PLEIN TAUF	240
TAUF REDUIT	107
PASS FAMILLE (2 adultes et 1 enfant) - NOMBRE DE PERSONNES	498
BENEFICIAIRE*	3
TAUF ACCES COMMERCIAL ADULTE	263
TAUF ACCES COMMERCIAL ENFANT	6
MEDAGNOL DE CASH + MEMORIAL DE FALAISE	82
BILLET AEROMARCHEES 300 + MEMORIAL DE FALAISE	34
BILLET INITIAL DE MEMORIAL	200
TAUF INITIATION CEC-FAIS DE FALAISE	13
TAUF BENOUE ADULTE	98
TAUF BENOUE SCOLAIRE PRIMAIRE	357
TAUF BENOUE SCOLAIRE SECONDAIRE	14
OBATLUT	260
TOTAL	2 418

\* le BENEFAICIAIRE est une carte d'accès d'un ou en l'honneur de Cass, au départ circulaire d'Arromanches et au l'honneur de Falaise

STATISTIQUES DE PROVENANCE VISITEURS

REGIONS / PAYS	Nombre (hors Colombie)	% / TOTAL VISITEURS
Normandie (hors Colombie)	1348 (hors 628 Colombie)	55,50%
de de France	270	11,00%
Pays de Loire	108	4,40%
Bretagne	11	0,40%
Centre Val de Loire	17	0,70%
Île de France	126	5,20%
Alsace	301	12,20%
Autres	261	10,80%
<b>Sans Total France</b>	<b>2 188</b>	<b>89,60%</b>
<b>% étranger / total</b>	<b>100</b>	<b>10,40%</b>

REGIONS / PAYS	Nombre	% / TOTAL VISITEURS
GB	20	0,80%
USA	0	0,00%
Allemagne	11	0,40%
Belgique	80	3,20%
Pays Bas	20	0,80%
Chine	47	1,90%
Sans Total étranger	261	10,40%
<b>% étranger / total</b>	<b>100</b>	<b>10,40%</b>

FREQUENTATION PAR TYPE DE VISITEURS JUIN 2021 EN NOMBRE DE PERSONNES



BENEFICIAIRES ADULTE	184
BENEFICIAIRES SCOLAIRES	248
BENEFICIAIRES	623
TOTAL	1 055

ETAT DES VENTES BILLETTERIE JUIN 2021

PLEIN TAUF	110
TAUF REDUIT	114
PASS FAMILLE (2 adultes et 1 enfant) - NOMBRE DE PERSONNES	56
BENEFICIAIRE*	0
TAUF ACCES COMMERCIAL ADULTE	81
TAUF ACCES COMMERCIAL ENFANT	0
MEDAGNOL DE CASH + MEMORIAL DE FALAISE	81
BILLET AEROMARCHEES 300 + MEMORIAL DE FALAISE	11
BILLET INITIAL DE MEMORIAL	50
TAUF INITIATION CEC-FAIS DE FALAISE	18
TAUF BENOUE ADULTE	241
TAUF BENOUE SCOLAIRE PRIMAIRE	180
TAUF BENOUE SCOLAIRE SECONDAIRE	20
OBATLUT	81
TOTAL	1 055

\* le BENEFAICIAIRE est une carte d'accès d'un ou en l'honneur de Cass, au départ circulaire d'Arromanches et au l'honneur de Falaise

STATISTIQUES DE PROVENANCE VISITEURS

REGIONS / PAYS	Nombre (hors 321 Colombie)	% / TOTAL VISITEURS
Normandie (hors Colombie)	590 (hors 321 Colombie)	60,00%
de de France	180	13,90%
Pays de Loire	40	4,40%
Bretagne	21	2,30%
Centre Val de Loire	17	1,80%
Île de France	90	9,80%
Alsace	14	1,50%
Autres	183	19,20%
<b>Sans Total France</b>	<b>1 051</b>	<b>100,00%</b>
<b>% étranger / total</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>

REGIONS / PAYS	Nombre	% / TOTAL VISITEURS
GB	0	0,00%
USA	0	0,00%
Allemagne	2	0,20%
Belgique	1	0,10%
Pays Bas	0	0,00%
Chine	4	0,40%
Sans Total étranger	4	0,40%
<b>% étranger / total</b>	<b>0,40%</b>	<b>0,40%</b>

FREQUENTATION PAR TYPE DE VISITEURS AOÛT 2021 EN NOMBRE DE PERSONNES



BENEFICIAIRES ADULTE	99
BENEFICIAIRES SCOLAIRES	0
BENEFICIAIRES	1 084
TOTAL	1 183

ETAT DES VENTES BILLETTERIE AOÛT 2021

PLEIN TAUF	401
TAUF REDUIT	540
PASS FAMILLE (2 adultes et 1 enfant) - NOMBRE DE PERSONNES	179
BENEFICIAIRE*	6
TAUF ACCES COMMERCIAL ADULTE	181
TAUF ACCES COMMERCIAL ENFANT	10
MEDAGNOL DE CASH + MEMORIAL DE FALAISE	107
BILLET AEROMARCHEES 300 + MEMORIAL DE FALAISE	80
BILLET INITIAL DE MEMORIAL	100
TAUF INITIATION CEC-FAIS DE FALAISE	17
TAUF BENOUE ADULTE	29
TAUF BENOUE SCOLAIRE PRIMAIRE	0
TAUF BENOUE SCOLAIRE SECONDAIRE	21
OBATLUT	100
TOTAL	2 000

\* le BENEFAICIAIRE est une carte d'accès d'un ou en l'honneur de Cass, au départ circulaire d'Arromanches et au l'honneur de Falaise

STATISTIQUES DE PROVENANCE VISITEURS

REGIONS / PAYS	Nombre (hors 628 Colombie)	% / TOTAL VISITEURS
Normandie (hors Colombie)	1085 (hors 628 Colombie)	50,00%
de de France	881	40,00%
Pays de Loire	140	6,40%
Bretagne	113	5,20%
Centre Val de Loire	105	4,80%
Île de France	107	4,90%
Alsace	120	5,50%
Autres	260	11,90%
<b>Sans Total France</b>	<b>1 085</b>	<b>46,00%</b>
<b>% étranger / total</b>	<b>100</b>	<b>44,00%</b>

REGIONS / PAYS	Nombre	% / TOTAL VISITEURS
GB	10	0,80%
USA	10	0,80%
Allemagne	27	2,30%
Belgique	11	0,90%
Pays Bas	11	0,90%
Chine	47	4,00%
Sans Total étranger	108	9,20%
<b>% étranger / total</b>	<b>100</b>	<b>44,00%</b>

FRÉQUENTATION PAR TYPE DE VISITEURS SEPTEMBRE 2021 EN NOMBRE DE PERSONNES



INDIVIDUS ADULTE	41
INDIVIDUS SCOLAIRES	27
INDIVIDUS	823
TOTAL	891

ÉTAT DES VENTES BILLETTERIE SEPTEMBRE 2021

PLAFIT D'ADULT	177
TARIF RÉDUIT	150
PAIS FAMILIALE (2 adultes et 1 enfant) - RÉGIME DE PÉRIODES	12
MEMBERSHIP *	7
TARIF ACCÈS COMMERCIAL ADULTE	0
TARIF ACCÈS COMMERCIAL ENFANT	0
MÉMORIAL DE CHER + MÉMORIAL DE PALAISE	13
ARRANGEMENTS BDD + MÉMORIAL DE PALAISE	9
BILLET BATAILLE DE NORMANDE	46
TARIF VISITEURS CEC PLUS DE PALAISE	39
TARIF INDIVIDU ADULTE	79
TARIF INDIVIDU SCOLAIRE FRANÇAIS	0
TARIF INDIVIDU SCOLAIRE ÉTRANGER	30
INDIVIDU	621
TOTAL	891

\* Le MEMBERSHIP est une offre d'accès d'un ou de plusieurs au Club, en dehors des heures d'ouverture et au Memorial de Palaise

STATISTIQUES DE PROVENANCE VISITEURS

PROVINCE / PAYS	7/1 (du 01/09/21 au 30/09/21)	% / TOTAL VISITEURS
Normandie (dont Calvados)	871 (dont 511 Calvados)	64,0%
Île de France	15	2,0%
Pays de Loire	22	0,7%
Bretagne	4	0,7%
Centre Val de Loire	8	1,0%
Alsace de France	26	4,1%
Allemagne (dont Alsace)	18	2,0%
Autres	37	0,8%
Sans Total France	228	25,7%
<b>Total France</b>	<b>863</b>	<b>97,0%</b>

PROVINCE / PAYS	25	4,0%
USA	9	1,0%
Allemagne	0	0,0%
Belgique	15	2,0%
Pays Bas	4	1,0%
Autres	8	1,0%
Sans Total Étranger	82	9,3%
<b>Total Étranger</b>	<b>82</b>	<b>9,3%</b>

FRÉQUENTATION PAR TYPE DE VISITEURS OCTOBRE 2021 EN NOMBRE DE PERSONNES



INDIVIDUS ADULTE	383
INDIVIDUS SCOLAIRES	49
INDIVIDUS	882
TOTAL	914

ÉTAT DES VENTES BILLETTERIE OCTOBRE 2021

PLAFIT D'ADULT	168
TARIF RÉDUIT	36
PAIS FAMILIALE (2 adultes et 1 enfant) - RÉGIME DE PÉRIODES	108
MEMBERSHIP *	8
TARIF ACCÈS COMMERCIAL ADULTE	0
TARIF ACCÈS COMMERCIAL ENFANT	0
MÉMORIAL DE CHER + MÉMORIAL DE PALAISE	14
ARRANGEMENTS BDD + MÉMORIAL DE PALAISE	14
BILLET BATAILLE DE NORMANDE	80
TARIF VISITEURS CEC PLUS DE PALAISE	0
TARIF INDIVIDU ADULTE	65
TARIF INDIVIDU SCOLAIRE FRANÇAIS	0
TARIF INDIVIDU SCOLAIRE ÉTRANGER	43
INDIVIDU	882
TOTAL	914

\* Le MEMBERSHIP est une offre d'accès d'un ou de plusieurs au Club, en dehors des heures d'ouverture et au Memorial de Palaise

STATISTIQUES DE PROVENANCE VISITEURS

PROVINCE / PAYS	10/1 (du 01/10/21 au 31/10/21)	% / TOTAL VISITEURS
Normandie (dont Calvados)	483 (dont 348 Calvados)	48,4%
Île de France	73	7,9%
Pays de Loire	38	4,1%
Bretagne	104	11,4%
Centre Val de Loire	17	1,9%
Alsace de France	37	4,0%
Allemagne (dont Alsace)	28	3,0%
Autres	71	7,7%
Sans Total France	854	93,3%
<b>Total France</b>	<b>914</b>	<b>100,0%</b>

PROVINCE / PAYS	21	2,3%
USA	1	0,1%
Allemagne	6	0,7%
Belgique	3	0,3%
Pays Bas	8	0,9%
Autres	4	0,4%
Sans Total Étranger	49	5,3%
<b>Total Étranger</b>	<b>49</b>	<b>5,3%</b>

FRÉQUENTATION PAR TYPE DE VISITEURS NOVEMBRE 2021 EN NOMBRE DE PERSONNES



INDIVIDUS ADULTE	311
INDIVIDUS SCOLAIRES	9
INDIVIDUS	448
TOTAL	768

ÉTAT DES VENTES BILLETTERIE NOVEMBRE 2021

PLAFIT D'ADULT	130
TARIF RÉDUIT	61
PAIS FAMILIALE (2 adultes et 1 enfant) - RÉGIME DE PÉRIODES	97
MEMBERSHIP *	4
TARIF ACCÈS COMMERCIAL ADULTE	20
TARIF ACCÈS COMMERCIAL ENFANT	0
MÉMORIAL DE CHER + MÉMORIAL DE PALAISE	10
ARRANGEMENTS BDD + MÉMORIAL DE PALAISE	2
BILLET BATAILLE DE NORMANDE	49
TARIF VISITEURS CEC PLUS DE PALAISE	11
TARIF INDIVIDU ADULTE	147
TARIF INDIVIDU SCOLAIRE FRANÇAIS	0
TARIF INDIVIDU SCOLAIRE ÉTRANGER	11
INDIVIDU	75
TOTAL	768

\* Le MEMBERSHIP est une offre d'accès d'un ou de plusieurs au Club, en dehors des heures d'ouverture et au Memorial de Palaise

STATISTIQUES DE PROVENANCE VISITEURS

PROVINCE / PAYS	11/1 (du 01/11/21 au 30/11/21)	% / TOTAL VISITEURS
Normandie (dont Calvados)	372 (dont 238 Calvados)	48,3%
Île de France	67	8,7%
Pays de Loire	103	13,4%
Bretagne	31	4,0%
Centre Val de Loire	20	2,6%
Alsace de France	15	2,0%
Allemagne (dont Alsace)	5	0,6%
Autres	80	10,4%
Sans Total France	629	82,0%
<b>Total France</b>	<b>771</b>	<b>100,0%</b>

PROVINCE / PAYS	7	1,1%
USA	0	0,0%
Allemagne	0	0,0%
Belgique	11	1,5%
Pays Bas	0	0,0%
Autres	0	0,0%
Sans Total Étranger	38	5,0%
<b>Total Étranger</b>	<b>38</b>	<b>4,9%</b>

FRÉQUENTATION PAR TYPE DE VISITEURS DÉCEMBRE 2021 EN NOMBRE DE PERSONNES



INDIVIDUS ADULTE	0
INDIVIDUS SCOLAIRES	0
INDIVIDUS	100
TOTAL	100

ÉTAT DES VENTES BILLETTERIE DÉCEMBRE 2021

PLAFIT D'ADULT	0
TARIF RÉDUIT	77
PAIS FAMILIALE (2 adultes et 1 enfant) - RÉGIME DE PÉRIODES	0
MEMBERSHIP *	77
TARIF ACCÈS COMMERCIAL ADULTE	0
TARIF ACCÈS COMMERCIAL ENFANT	0
MÉMORIAL DE CHER + MÉMORIAL DE PALAISE	12
ARRANGEMENTS BDD + MÉMORIAL DE PALAISE	1
BILLET BATAILLE DE NORMANDE	17
TARIF VISITEURS CEC PLUS DE PALAISE	17
TARIF INDIVIDU ADULTE	0
TARIF INDIVIDU SCOLAIRE FRANÇAIS	0
TARIF INDIVIDU SCOLAIRE ÉTRANGER	0
INDIVIDU	100
TOTAL	100

\* Le MEMBERSHIP est une offre d'accès d'un ou de plusieurs au Club, en dehors des heures d'ouverture et au Memorial de Palaise

STATISTIQUES DE PROVENANCE VISITEURS

PROVINCE / PAYS	12/1 (du 01/12/21 au 31/12/21)	% / TOTAL VISITEURS
Normandie (dont Calvados)	129 (dont 91 Calvados)	100,0%
Île de France	0	0,0%
Pays de Loire	12	4,9%
Bretagne	0	0,0%
Centre Val de Loire	0	0,0%
Alsace de France	17	6,6%
Allemagne (dont Alsace)	0	0,0%
Autres	0	0,0%
Sans Total France	100	100,0%
<b>Total France</b>	<b>100</b>	<b>100,0%</b>

PROVINCE / PAYS	2	0,0%
USA	0	0,0%
Allemagne	0	0,0%
Belgique	0	0,0%
Pays Bas	0	0,0%
Autres	0	0,0%
Sans Total Étranger	0	0,0%
<b>Total Étranger</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>



Propos de Monsieur Le Bret lors du Conseil Communautaire du 29 septembre 2022 à l'occasion de l'approbation du Procès-verbal du Conseil Communautaire du 30 juin 2022.

*Monsieur LE BRET revient sur la subvention accordée à Falaise dans le cadre des Médiévales. Il relève deux choses : d'une part que les propos de Monsieur DAGORN ne reflètent pas exactement ce qu'il a dit et d'autre part, que les élus de Falaise ne sont pas d'accord sur le comptage lors du vote (pour rappel, 17 contre, 8 abstentions et 43 pour) dans la mesure où ce point est intervenu en fin de séance et que des élus étaient déjà partis.*

*Monsieur MESNIL propose d'approuver ce compte-rendu en l'état et d'annexer les deux remarques de Monsieur LEBRET au dit compte-rendu.*